



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE  
DU 19 MARS 2018**

**Service Assemblée**

## SOMMAIRE

### **CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

◆ Participants.....	3
◆ Prochaine Assemblée Générale .....	59
<b>Adoption du PV de l'AG du 29 janvier 2018 : vote .....</b>	<b>20</b>
<b>Présentation de HUB Recherche, portail web collaboratif développé par Aura Entreprises .....</b>	<b>21</b>
<b>Plan de réorganisation de la CCI LYON MÉTROPOLE Saint Étienne Roanne : vote .....</b>	<b>25</b>
<b>Compensation de la CSG pour le personnel des SIC et instauration d'un jour de carence pour le personnel du BNE : vote.....</b>	<b>42</b>
<b>Avis et positions de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne sur les projets de révision des PLU de Genas et Balbigny : vote .....</b>	<b>45</b>
<b>Informations du Président et des Présidents de Délégation.....</b>	<b>56</b>

## **PARTICIPANTS**

### **Membres élus présents :**

Mesdames Myriam BENCHARAA, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude DESBENOIT, Marie-Claude FOUCRE, Évelyne GALERA, Édith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Gilles RENAUD, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

### **Membres associés présents :**

Mesdames Véronique DUPRE, Christine PAUCHARD.

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Jihade BELAMRI, Bertrand BOTTOIS, Romain BOUCAUD MAITRE, Frédéric DALAUDIERE, Christophe DEJOB, Jacques DESCOURS, Patrick LACROIX, Hervé MARIAUX, Philippe MONTCHALIN, Michel PERROUD, Hervé PONTILLE, Philippe ROVERE, François ROYER.

## **EXCUSES**

### **Les Membres élus excusés sont :**

Mesdames Isabelle BLACHON, Anne-Claire BONNET, Anne DAMON, Patricia GROS MICOL, Marie KALAI, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Marta PARDO-BADIER.

Messieurs Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, Pierre CHAMBON, Guillaume DUVERT, Olivier FINAZ, Daniel LOCTIN, Christian MISSIRIAN, Henri PAIN, Thierry RAEVEL.

### **Les Membres associés excusés sont :**

Mesdames Lydia DELBOSCO, Sylvie GUICHARD.

Messieurs Thibault AUFORT, Philippe DALAUDIERE, Cédric DENOYEL, Jean-Cyril DESCOMBES, Dominique GIRAUDIER, Georges HALLARY, Brice LE CORRE, Denis OLIVIER, Ronald SANNINO, Bruno TARLIER, André TIXIER, Pierre VALENTE, Guillaume VERNEY CARRON.

## **ACCUEIL**

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, à Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône-Alpes et département du Rhône, à Madame Bérengère MICAND, Référent Hub Recherche & Stratégie Régionale d'Innovation, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises ainsi qu'à Monsieur Bruno LACROIX, Président du Conseil de Surveillance, Aldes Groupe SAS.

Discours d'accueil du Président IMBERTON au Préfet :

« Monsieur le Préfet de Région, au nom du Bureau et de l'ensemble des membres de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, je suis très heureux de vous accueillir dans ce Palais du commerce, si emblématique de l'histoire économique de Lyon et si symbolique

pour nous, chefs d'entreprises, de ce que peuvent apporter les visionnaires en matière d'innovation et donc de progrès social et de croissance économique au profit de notre pays.

Vous avez retrouvé récemment notre région Auvergne-Rhône-Alpes, je rappelle qu'entre 2006 et 2008 vous étiez Préfet de la Loire ; vous avez donc un atout, qui est pour nous précieux : vous connaissez bien notre territoire et les ressorts de son économie.

Nous vous accueillons aujourd'hui à l'occasion d'une assemblée générale importante, au cours de laquelle nous serons amenés à valider une nouvelle vague de suppressions de postes.

Cette décision est pour nous difficile mais incontournable en raison du choix de l'État, à travers la loi de finances 2018, de nous envoyer un nouveau signal négatif, en réduisant, encore une fois, le montant des ressources fiscales des CCI et en privant très concrètement notre CCI de 5,3 M€.

Au total et depuis 2014, l'État aura amputé nos ressources fiscales de plus de 50 % - pour mémoire, les ressources fiscales représentent près de 47 % de nos ressources globales.

Quelle entreprise pourrait résister à une telle déstabilisation ?

Je ne m'attarde pas sur la « prédation » de 15 M€ – j'utilise volontairement des mots forts – que l'État a effectuée en 2015 sur notre fonds de roulement, nous mettant en dessous des seuils prudentiels qu'il exige par ailleurs.

Cette nouvelle baisse de nos ressources et donc cette remise en cause de nos capacités à agir au bénéfice de nos entreprises, intervient dans un contexte plus global d'incertitudes sur notre devenir.

Aujourd'hui, les chefs d'entreprise que vous avez en face de vous, qui sont, je le rappelle également, des bénévoles, se demandent sincèrement si les missions des CCI sont bien appréhendées par le gouvernement.

Nous mesurons pleinement l'exigence de participer à l'effort national de transformation de notre pays. Nous sommes conscients qu'il est important de réformer notre réseau, de l'adapter, de faire évoluer certaines approches et, croyez-moi, nous avons une certaine pratique et même une souplesse naturelle en la matière ; ce sont pour nous des réflexes quotidiens dans le pilotage de nos entreprises ; nous savons nous adapter aux contraintes de notre environnement !

Aujourd'hui, nous avons quand même le sentiment d'être sous les feux éblouissants de la lampe de l'enquêteur :

- mission d'inspection - et pas des moindres - avec la mobilisation de l'IGF, du CGFI et du CGE ;
- réforme en cours de la formation, de l'apprentissage ;
- loi PACTE, dont l'esprit devrait être bénéfique pour les entreprises, mais qui pourrait remettre en cause notre mission dans la gestion des formalités...

Le message que je souhaite vous faire passer aujourd'hui, au nom de tous les chefs d'entreprise que nous représentons, est simple :

== La réforme OUI, et nous serons des partenaires constructifs

== La contrainte et le démantèlement des CCI, sans associer les chefs d'entreprise qui s'investissent au quotidien au nom de l'intérêt général et sans partage de la stratégie, NON.

Comme nous sommes des partenaires de bonne foi, je souhaite vous donner des preuves de notre volonté à faire bouger les choses avec - et je souhaite bien prendre mon temps pour vous le dire - une seule ambition que je crois être une des priorités du Président de la République : accompagner la croissance économique de notre pays en simplifiant, du matin au soir, la vie des entreprises.

Si nous regardons les choses sous le seul prisme des missions des CCI - il me faudrait beaucoup plus de temps pour décortiquer cliniquement toutes les entraves, exigences réglementaires, comportement de certains services... qui plombent souvent le quotidien que nous vivons dans nos entreprises - permettez-moi de vous présenter ce qui a été engagé ici en termes de réforme, de rationalisation et de remise en cause :

Fin 2014, au regard de la baisse des ressources fiscales et de la nécessité de construire une approche plus pertinente d'intervention au bénéfice des entreprises sur le ressort d'un bassin économique bien identifié, les présidents des CCI de Lyon, Saint-Étienne et Roanne ont décidé d'engager un processus de fusion.

L'année suivante, après un lourd travail mené en interne, la fusion était votée à l'unanimité des élus des trois CCI et une nouvelle CCI métropolitaine officiellement créée le 1er janvier 2016.

⇒ L'ambition était de renforcer les capacités d'action, d'expertise au profit d'un territoire dont l'unité économique est une réalité, à travers la diffusion, sur l'ensemble du nouveau territoire, des programmes et des expertises les plus performantes des trois anciennes CCI (modèle de la duplication), mais aussi de créer des synergies, des complémentarités, des logiques de parcours. Conscients que la baisse des ressources fiscales allait générer un affaiblissement des capacités de chaque CCI prise individuellement, l'idée était de mettre en commun et finalement de faire plus et mieux ensemble.

⇒ Sur la philosophie de cette fusion, et afin de lui donner de la cohérence et d'assurer un bon fonctionnement autour de mécanismes efficaces et fluides, mais aussi de dégager des gains économiques sur le fonctionnement, les points suivants ont été retenus :

- une seule CCI - la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne - disposant de trois délégations : Lyon, Saint-Étienne et Roanne avec des agences de proximité ;
- une seule Assemblée composée d'élus répartis au prorata du poids économique de chaque délégation avec un mécanisme de surreprésentation pondérée des délégations de Saint-Étienne et Roanne ;
- un seul bureau composé de 10 élus,
- un seul budget issu de l'agrégation des budgets des trois anciennes CCI ;
- une seule organisation administrative, avec un seul directeur général, un secrétaire général et cinq directeurs. Les collaborateurs sont répartis sur l'ensemble des délégations. Pour assurer le pilotage des équipes de chaque délégation, un secrétaire général de délégation directement rattaché au directeur général et en proximité de travail avec les présidents de délégation.

Cette organisation permet d'assurer la prise en compte des spécificités de chaque délégation, mais surtout privilégie l'action métropolitaine et l'appréhension dans ses dynamiques de ce bassin économique et d'emploi.

Cette réforme a permis de dégager d'importantes économies.

La plus visible est organisationnelle, avec un seul comité de direction à la place de trois dans chacune des anciennes CCI, passant de trois directeurs généraux à un seul et de huit directeurs à cinq.

Sur le fonctionnement, les rationalisations, la concentration des effectifs (suppression des doublons d'emploi), les gains économiques ont été substantiels. L'ensemble des actions qui

sont conduites contribuent à faire évoluer de manière significative notre modèle vers un modèle économique nécessairement plus économe et s'appuyant sur des ressources nouvelles majoritairement issues des entreprises du territoire.

À titre d'illustration, on peut retenir :

- ☞ plus de 1,7 M€ d'économies générées, résultat d'un travail d'optimisation des coûts et charges internes et externes (informatique, téléphonie, assurances, commissaires aux comptes, marchés d'entretien, optimisation des postes énergies...) ;
- ☞ une réduction de la masse salariale de 12,5 %, représentant une économie annuelle de 3,8 M€ ;
- ☞ une optimisation de la gestion du patrimoine immobilier : cession, mise en location...

Sur les capacités d'action, des postures plus globales ont pu être dégagées avec le déploiement de programmes performants propres aux anciennes CCI.

Par exemple, la mise en œuvre, sur l'ensemble du nouveau territoire, des dispositifs d'accompagnement des entreprises à la croissance déployés par Lyon (*Novacité, Pépites...*) ; les expertises reconnues de Saint-Étienne sur le développement durable, les savoirs faire de Roanne en complémentarité sur l'écologie industrielle territoriale (réduction du coût écologique avec notamment recherche de synergies dans la valorisation des déchets) ; les compétences fortes de Lyon sur l'urbanisme commercial et les prestations de service portées sur ce thème au profit de la Métropole de Lyon et déployées aujourd'hui sur l'ensemble du territoire et notamment à Saint-Étienne.

On peut aussi évoquer la relation clients, avec la mise en place, sur ce nouveau territoire, d'un centre d'appel unique en capacité de délivrer les premières expertises et d'orienter les interlocuteurs sur l'ensemble des services de notre organisation.

Des logiques de complémentarité sont dégagées sur différents thèmes afin de porter des prestations, de services aux entreprises encore plus performants.

À titre d'exemple, on peut évoquer l'accompagnement des entreprises sur la transformation digitale et l'usage du numérique avec trois événements complémentaires organisés sur chacun des territoires sur des périodes différentes (*Go Numérique* à Lyon en partenariat avec Google; *l'Instant Numérique* à Roanne et *Click en Shop* à Saint-Étienne plus particulièrement axé sur le *e-commerce*).



La construction d'une logique métropolitaine sur l'agroalimentaire autour de la *Cité de la Gastronomie* à Lyon, la création d'un Incubateur gastronomie et hôtellerie à Saint-Étienne en partenariat avec *l'Institut Paul Bocuse* de Lyon, *la Cité du Design* de Saint-Étienne et un rendez-vous d'affaires-salon sur les plats cuisinés à Roanne.

Cette approche partagée offre aussi une capacité à mobiliser l'ensemble des ressources territoriales de cette grande aire métropolitaine, et notamment la concentration des infrastructures physiques, intellectuelles et financières de la Métropole de Lyon, et de réinjecter l'attractivité et la dynamique économique sur l'ensemble de notre territoire.

À titre d'illustration, l'exemple de notre agence d'attractivité - *l'ADERLY* - (co-présidée par le président de la Métropole de Lyon et le président de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne) est intéressant. Suite à l'adhésion de ce qui est aujourd'hui la nouvelle métropole de Saint-Étienne à *l'ADERLY*, les prospections pour la recherche d'implantation d'entreprises se font sur la quasi-totalité de notre territoire avec cette richesse de diversité et d'avantages comparatifs de part et d'autre (prix du foncier et infrastructures industrielles à Saint-Étienne...).

En résumé, les transformations engagées, dans le respect des identités de chacun suite à un processus accepté unanimement (c'est un point important), ont permis de construire une entité plus pertinente pour le monde économique, plus efficace et plus efficient.

➡ On peut d'ailleurs aussi considérer que cette fusion représente un axe de restructuration du réseau qui permet de le mettre en adéquation avec l'esprit des réformes territoriales que le gouvernement porte depuis plusieurs années.

En effet, les lois MAPTAM et NOTRe ont clairement identifié deux moteurs territoriaux de pilotage de l'économie : les Métropoles et les Régions.

Ces réformes sont conformes aux réalités économiques et aux modèles de construction de l'attractivité et de la croissance.

Ainsi, aux côtés des CCIR, les CCI métropolitaines, qui représentent plus de 1,4 million de ressortissants (entreprises) et plus de 50 % de la valeur ajoutée des entreprises de notre pays, pourraient constituer des pivots de regroupement de CCCIT.

➡ Mais notre volonté de réforme ne s'est pas arrêtée là ! Nous nous sommes aussi transformés au niveau régional – je salue d'ailleurs la présence de Philippe GUERAND, Président de la CCIR.

Les évolutions que pilote Philippe GUERAND consistent également à cultiver, à l'intérieur du réseau régional, l'esprit de coopération, de mutualisation d'actions et de partage d'expertise – nous créons en quelque sorte un éco système régional vertueux qui revient à mettre en commun et à partager les ressources rares.

➤ Pour conclure, je souhaite attirer votre attention sur la richesse de notre réseau, qui encore une fois doit évoluer, mais qui offre à l'État, un maillage dont la neutralité de positionnement est un atout et dont la capacité à relayer les politiques du gouvernement ne devrait pas être négligée.

➤ L'ambition de l'État doit être de simplifier l'accès des entrepreneurs, des porteurs de projets aux ressources d'expertise, de conseil et d'accompagnement.

L'horizon de la réforme doit être bien identifié : il faut leur offrir une porte d'entrée unique. En cela, la fusion des réseaux consulaires – CCI / CMA / Chambres d'agriculture est pour nous pertinente. N'oublions pas que l'on ne parle qu'à une catégorie de clients : des chefs d'entreprises, qu'ils soient artisans, agriculteurs ou industriels.

➤ Enfin, notre statut d'établissement public d'État doit nous amener à revoir de manière plus stratégique notre relation avec notre tutelle l'État. Plutôt que de nous désarmer, l'État devrait davantage nous associer, nous mandater avec un encadrement contractuel nourri d'objectifs et d'exigence de performance.

Nous sommes capables de revoir nos modes de fonctionnement, de challenger nos ressources, mais nous avons besoin d'un cap ! »

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Monsieur le Préfet Stéphane BOUILLON.

Stéphane BOUILLON remercie le Président Emmanuel IMBERTON de l'accueillir. C'est un plaisir, mais aussi un honneur pour lui d'être parmi les élus de la CCI. Depuis son arrivée, il a constaté, par rapport à ses différents postes, que la puissance économique du pôle métropolitain est majeure non seulement pour les entreprises du territoire, mais aussi pour le pays.

Le Préfet souhaite travailler étroitement avec les élus de la CCI pour lui permettre de jouer efficacement son rôle de représentant de l'État.

En prenant connaissance de l'ordre du jour, il se doutait qu'il serait interpellé sur les difficultés auxquelles l'État confronte la CCI depuis plusieurs années. Toutefois, il rappelle

que la CCI est un établissement public d'État, et que compte tenu de la situation économique du pays, l'État est amené à revoir l'ensemble de son système d'organisation dans toute la sphère publique et dans tous les secteurs. Le Préfet discute avec les collectivités locales d'un pacte de croissance relatif à leurs dépenses de fonctionnement sur les cinq prochaines années.

Depuis 2010, l'État a réduit les effectifs des préfectures de 10 à 20 %, et cela va se poursuivre. Les préfectures sont toujours en train de se réorganiser, de tenir compte des évolutions économiques, numériques, sociales et sociétales.

Pour ce qui concerne les CCI, le problème est le tort causé par des CCI peu actives, restées des *clubs* d'entreprises pour certaines, au regard des CCI dynamiques et conquérantes comme l'est la CCI Lyon Métropole. Le Préfet se dit profondément admiratif devant la fusion des CCI de Saint-Étienne, Roanne et de Lyon. Il y a 10 ans, en tant que Préfet de la Loire, cet objectif lui semblait hors d'atteinte.

Il souligne également le rôle majeur de la CCIR et salue à ce titre le Président GUERAND qui permet de jouer un rôle de coordination, de fédération, qui donne à la région Auvergne Rhône-Alpes une puissance de frappe économique, mais aussi symbolique en termes de portage. Notre région est la deuxième de France et la cinquième d'Europe !

Les élus sont inquiets sur l'avenir des CCI, mais en tant que praticien de l'État au plan local, le Préfet n'est quant à lui pas inquiet.

Les représentants de l'État tiennent à ce que les CCI conservent cette vocation d'établissement public, la CCI travaillant avec l'État sur la mise en œuvre des politiques publiques. Le Préfet sait qu'il peut compter sur les élus de la CCI sur ce point.

D'aucuns souhaiteraient tout décentraliser, mais les collectivités locales s'administrent librement et ont le choix d'appliquer ou pas les politiques publiques. Et en fonction du résultat des élections, cela peut être plus ou moins important. Il peut y avoir des divergences empêchant que l'unité nationale puisse fonctionner. En raison de cet aspect, la présence des CCI est nécessaire en tant qu'établissements publics chargés de mettre en œuvre un certain nombre de politiques publiques et, le cas échéant, de faire en sorte que ces politiques publiques puissent être réaménagées. Ces fondamentaux essentiels justifient l'existence et la nécessité des CCI.

Une mission d'inspection conjointe de l'Inspection des Finances et du CGFI est menée. Ce n'est pas un contrôle fiscal, mais une revue des missions pour élaborer au niveau régional le contrat d'objectifs et de moyens. Les chambres consulaires, comme les Préfectures, ne seront pas supprimées : ce sont des outils majeurs pour une bonne application de la politique économique sur le territoire. Le Préfet l'a dit aux inspecteurs qui sont venus le voir, le répétera et fera en sorte que cette idée puisse évoluer, mais il n'est pas inquiet sur ce domaine.

Par ailleurs, compte tenu du travail exemplaire réalisé au sein de la CCI Lyon Métropole, du rôle que les élus ont joué pour la création de la Métropole et du rôle qu'ils jouent au niveau régional avec l'ADERLY, mais également avec l'Agence régionale de développement économique, il n'y a pas de craintes à avoir. La Direccte est au service de la CCI, travaille avec elle et s'appuiera sur elle pour faire avancer les choses.

Le Préfet assure les élus de sa volonté de les aider à avancer et de faire en sorte qu'à chaque fois une task force avec l'ensemble des services de l'État et des collectivités locales puissent faire en sorte que la réglementation soit appliquée intelligemment, qu'on puisse aller vite sur les études qui doivent être faites et trouver rapidement les solutions qui permettent d'investir et d'agir.

Quant aux politiques publiques mises en œuvre, tout est fait pour moderniser l'économie nationale en simplifiant les normes, rénovant le modèle social, soutenant l'industrie et les entreprises. Des réformes ont d'ores et déjà été engagées afin de permettre aux chefs d'entreprise d'avancer, dont la réforme du Code du Travail avec :

- la possibilité pour les entreprises de moins de 50 salariés de négocier des accords avec des délégués du personnel qui ne sont pas obligatoirement mandatés par un syndicat,
- la pérennisation des indemnités prud'homales en cas de licenciement jugé abusif, avec l'instauration d'un plafond permettant de ne pas être soumis à la *loterie* quand on décide de licencier,
- le renforcement du rôle des branches, mais aussi le niveau privilégié de l'entreprise pour négocier et déroger aux accords de branche,
- la fusion des instances représentatives du personnel permettant, à travers le Comité Social et Économique, de limiter la multiplicité des comités d'entreprise et des CHSCT,

- les différentes mesures fiscales y compris pour baisser l'impôt sur les sociétés qui reste encore très élevé et qui sera progressivement ramené à 25 % contre 33 % d'ici la fin du quinquennat,
- l'évolution de l'ISF qui permet de renforcer les investissements dans le capital des entreprises et qui permet aussi à l'immobilier professionnel d'échapper à l'ISF,
- la suppression du RSI.

Dans tous ces domaines, le gouvernement a fait en sorte que les chefs d'entreprise aient plus de marges de manœuvre.

Mais il est aussi question de la réforme de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage. Le deuxième volet du grand chantier de rénovation du modèle économique français doit permettre de faire en sorte que les besoins des entreprises soient mieux satisfaits en formation professionnelle et en main-d'œuvre, que l'apprentissage, qui fonctionne bien en Allemagne, puisse mieux fonctionner en France, que l'Éducation Nationale fasse moins obstacle à ce dispositif qui permet de former plus facilement des jeunes. Le dispositif de formation professionnelle va être revu et aménagé pour le rendre plus souple, plus simple y compris avec un dispositif d'inscription sur Internet. Son dispositif de financement sera simplifié avec une seule cotisation et les OPCA deviendront des opérateurs de compétences. Là encore, beaucoup de choses sont prévues et engagées.

Le grand plan d'investissement de 57 Md€ voulu par le Gouvernement s'inscrit dans la même dynamique dont :

- 15 Md€ pour toutes les actions de formation professionnelle et de compétences,
- 20 Md€ pour la transition écologique, ce qui va permettre notamment aux entreprises du BTP de travailler, fonctionner, investir,
- 13 Md€ pour la compétitivité dans l'innovation,
- 9 Md€ en direction des déserts numériques pour permettre l'extension du haut débit sur l'ensemble du territoire.

Tout ceci doit nous permettre d'être plus compétitifs par rapport aux voisins de la France, de mieux travailler et d'être plus ambitieux pour le futur.

Mais il ne faut pas oublier l'industrie avec la French Fab, le crédit Impôt recherche sanctuarisé, la création d'un fonds pour l'innovation et l'industrie doté de 10 Md€ qui produira entre 200 et 300 M€ chaque année. Ces mesures, à travers les économies faites sur le

mode de fonctionnement de l'État et de l'ensemble des structures, permettent de réinjecter dans l'économie active.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour les mobilités sera présentée à l'automne, le Parlement étant probablement très occupé au printemps avec la loi sur la SNCF. La SNCF aussi va d'ailleurs être obligée de se moderniser !

Le Préfet Stéphane BOUILLON répète qu'il est prêt à travailler avec les élus de la CCI pour prendre en compte l'ensemble de ces sujets, sans oublier la RN7 avec les aménagements prévus, l'A45 et la nécessité de mieux accrocher le département de la Loire au territoire Lyonnais. Il est sensible à ces sujets, étant frappé par la place que peuvent avoir la Métropole et l'agglomération lyonnaise en termes de développement économique au carrefour entre le nord et le sud, l'est et l'ouest. Cela nécessite des infrastructures et c'est tout le débat qui a lieu pour préparer la loi. Cela nécessite aussi une vision réelle d'utilisation du couloir rhodanien, y compris pour le modèle fluvial, pour organiser le développement et créer des synergies plus fortes entre les industries du sud et du nord. La région compte notamment la vallée de la chimie et il faut organiser les coopérations dans ce domaine, mais aussi par rapport à Aix-en-Provence avec la French Tech et toute une série d'utilisations pour le numérique. Il faut organiser des synergies et des modes de correspondance entre les uns et les autres, d'autant que dorénavant les grands câbles internet transatlantiques ne passent plus par l'Angleterre, mais par Marseille, ce qui permet d'accélérer des liaisons et de gagner les millièmes de secondes dans les liaisons entre l'Europe et l'Asie. Et même en termes de développement économique, il est tout à fait possible de s'ouvrir davantage vers l'Asie et l'Afrique en utilisant ce secteur sur le sud. Également, le développement économique avec les cantons de Genève et de Lausanne doit être poursuivi. Enfin, il faut travailler sur le pôle industriel sur Clermont Ferrand pour organiser le développement.

Stéphane BOUILLON estime que l'on n'est plus dans une région isolée qui fonctionne sur son mode de développement, mais dans une région conquérante, dynamique et ouverte sur l'Europe et sur le monde. Région qui a, par rapport aux grands interlocuteurs mondiaux ou internationaux, une vraie lisibilité qu'il faut renforcer.

En conclusion, Stéphane BOUILLON répète que, au-delà des organisations professionnelles ou des accords de branche, il faut avoir une structure horizontale qui regroupe les TPE, PME, ETI et les grandes entreprises de tous les secteurs et qui soit

capable de discuter avec les Pouvoirs Publics et l'ensemble des acteurs européens et internationaux, le rôle de la CCI est donc irremplaçable.

Avec l'ensemble de ses services, il fera le maximum pour aider les élus sur ce sujet et faire en sorte qu'ils puissent pleinement jouer ce rôle dont, en tant que représentant de l'État, il a besoin.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions à Monsieur le Préfet de région.

Anne-Sophie PANSERI, Présidente de Maviflex, entreprise industrielle lyonnaise, revient sur la nouvelle loi pour négocier des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés et les difficultés qu'elle rencontre en tant que dirigeante. Elle a l'impression de se retrouver dans la même situation que lors de la mise en place des 35 heures au niveau du climat social. Il y a certes beaucoup de choses positives, mais ce point n'est pas simple à gérer.

Stéphane BOUILLON est tout à fait preneur d'éléments sur le sujet, son rôle étant de faire remonter à Paris les dysfonctionnements.

Dominique BOUVIER ajoute que la question des seuils est toujours traumatique pour l'entreprise et se dit frappée que l'État ne sache pas qu'entre 50 et 250 salariés, il se passe beaucoup de choses et que c'est très difficile pour les entreprises.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que la loi a résolu un certain nombre de questions liées aux seuils, mais il y a probablement des progrès à faire sur les ETI et notamment celles qui n'étaient pas dotées d'organisations syndicales. La loi les bloque en effet dans leur volonté de se moderniser si elles n'ont pas les partenaires *institutionnels* prévus par les textes. La présence des organisations syndicales dans les entreprises de 50 à 250 salariés est probablement minime, se pose donc la question pour savoir comment font les entreprises qui n'ont pas d'organisations professionnelles.

Philippe ROVERE, représentant de la société Wacker Chimie, est très intéressé par les points évoqués, en particulier par la simplification administrative. Mais il reste énormément de complexité à gérer, en particulier l'obligation pour le chef d'entreprise d'encadrer le bonheur au travail. Cette notion est tellement floue ; cela ajoute un risque supplémentaire dans la gestion des entreprises.

Cet élément ajoute une complexité pour un investisseur étranger qui voudrait venir faire du business en France.

À ce sujet, Stéphane BOUILLON rappelle que Jean-Dominique SENARD et Nicole NOTAT ont remis un rapport qui évoque notamment non pas le bonheur au travail, mais la raison d'être de l'entreprise, tout ceci devant aboutir à un texte de loi. Il espère que l'on parviendra à éviter que ça ne devienne un sujet trop complexe à gérer.

Pour rebondir sur le sujet de la réglementation, notamment dans le domaine de la chimie, les entreprises sont confrontées aux risques dits technologiques. Entre la nécessité pour l'entreprise de continuer à travailler et celle de prendre en compte les risques alentours et les problèmes posés, d'où tous les PPRT, la complexité oblige à s'organiser avec les collectivités locales pour faire en sorte que les règles d'urbanisme soient suffisamment précises pour éviter que les gens viennent s'installer à côté d'une société chimique, puis réclament des mesures. Mais le foncier dans ces conditions est moins cher.

C'est justement à ce titre que Philippe ROVERE siège au CODERST.

Marc DEGRANGE, commerçant et Vice-Président en charge du commerce, fait remarquer qu'on a beaucoup entendu parler d'industrie et d'innovation, mais très peu de commerce. Or, le commerce est important non pas uniquement pour le lien social, mais aussi pour son poids économique non négligeable. C'est l'un des derniers remparts et soutien des industries françaises.

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre le grand et le petit commerce, mais le sujet préoccupant à l'heure actuelle est la revitalisation des centres-villes impactés par une forte désertification. Et la nouvelle réglementation sur le stationnement, avec la possibilité donnée aux communes de prendre en main la verbalisation et la réglementation du stationnement entraîne des soucis majeurs sur Lyon, mais aussi sur les villes périphériques avec une augmentation très importante du coût du stationnement. Marc DEGRANGE pense que le Préfet est un partenaire essentiel dans le projet de revitalisation des centres-villes.

Stéphane BOUILLON précise que les opérations Cœur de ville sont en cours de lancement, une quarantaine de communes étant candidates dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Ces opérations Cœur de ville sont d'ores et déjà inscrites dans les allocations de dotation aux investissements des collectivités locales pour faire en sorte que ça puisse évoluer.

Également, en matière de développement de la politique du logement et d'urbanisme en centre-ville, il est prévu des crédits pour soutenir les opérations de rénovation et de reconstruction de l'habitat en centre-ville pour faire en sorte que les personnes puissent y venir.



Concernant la question des zones commerciales alentours et du modèle de la grande distribution qui est en train d'être remis en cause, le Préfet Stéphane BOUILLON aura besoin de travailler avec les élus pour avoir leur vision des choses. La phase actuelle d'évolution est considérable entre l'arrivée de la vente sur Internet, le déclin des grandes surfaces, le retour à la spécialisation de certains commerces et la nécessité de réhabiliter et reconstruire des centres-villes. Il faudra définir des orientations.

Quant à la question du stationnement, c'est issu d'une demande faite par les collectivités locales depuis les années 80. Dès que la décentralisation a eu lieu, les collectivités locales ont demandé à récupérer les amendes de police. Elles en ont récupéré une partie, puis elles ont demandé à en avoir la maîtrise complète. De fait, les collectivités locales ont décidé de mettre la pression sur le sujet. Il serait intéressant d'avoir une analyse sur le mode de fonctionnement du commerce en centre-ville pour que les collectivités locales puissent modifier leur dispositif et voir comment les choses peuvent s'améliorer. Le stationnement ne doit pas être source de revenu, mais un moyen permettant d'améliorer la fluidité de la circulation en centre-ville et d'éviter les voitures ventouses. Le Préfet est prêt à travailler avec les élus sur les impacts dans les principales villes de la modification des tarifs de stationnement.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute qu'à ce sujet il va rencontrer le maire de Lyon dans les semaines à venir.

Jean-Louis MAIER, commerçant dans le centre-ville de Lyon, revient sur le sujet de Lyon, zone touristique internationale. Une étude est en cours, mais ce sujet devient urgent si l'on veut maintenir Lyon au rang de première métropole de province et assurer le développement de toute la ville et non pas de quelques quartiers.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que ce sujet sera débattu à la CCI. Il sera toutefois compliqué, les avis n'étant pas unanimes sur l'ouverture dominicale. Ce débat aura lieu dès lors que la Métropole aura fait connaître ses choix et ses orientations. Il n'y a pas de problème politique, mais plutôt technique car la personne en charge de ces sujets à la Ville occupant également d'autres fonctions. En conséquence, un certain nombre de dossiers ont dû prendre du retard.

Stéphane BOUILLON se dit attentif à cet aspect. Outre les positions divergentes qui peuvent exister chez certains commerçants, il faudra veiller à ce qu'il y ait une discussion avec les organisations syndicales pour éviter les contentieux.

Quoi qu'il en soit, des secteurs seront, dans un premier temps, plus pertinents pour commencer une expérimentation avant d'étendre le dispositif dans son ensemble.

Vincent GIRMA, RAS Intérim, revient sur le sujet des centres-villes et des locaux commerciaux. Il gère 103 agences en France. Il connaît un déploiement assez fort, environ 15 agences par an, mais il est souvent confronté aux Architectes des Bâtiments de France qui dépendent du Ministère de la Culture et qui sont des freins à l'installation. Par exemple, il n'est pas permis de coller sur les vitrines des silhouettes humaines ; en revanche, il est possible d'installer des plexiglas pour les mettre juste derrière les vitrines. Or, le plexiglas coûte dix fois plus cher que l'autocollant. Il revient sur la verbalisation du stationnement. Sept responsables d'agence lui ont demandé de trouver un parking. À titre d'exemple, la responsable d'agence prend cinq PV par jour alors qu'elle n'en avait jamais auparavant.

Stéphane BOUILLON renvoie à ce qu'il a dit précédemment, ce sujet est complètement décentralisé et, sauf inégalité, il n'a pas la possibilité de s'en opposer.

Concernant l'Architecte des Bâtiments de France, la France est sans doute le seul pays à avoir une réglementation de protection du patrimoine historique si sévère et aussi dure. Mais cela contribue aussi largement à l'attractivité, à la qualité touristique des villes de pouvoir conserver un patrimoine de bonne qualité. Dans un certain nombre de cas, la loi a protégé et évité la démolition de bâtiments qui aujourd'hui, sont considérés pour leur qualité architecturale et interviennent dans l'attractivité de nos villes.

Le côté négatif, c'est que des Architectes des Bâtiments de France ont une vision très restrictive des capacités de développement, d'installation et d'évolution. Il faut relativiser et accepter qu'ils puissent y avoir des évolutions et que la modernité puisse intervenir.

Sur le plan juridique, en cas de difficultés avec l'ABF, il faut écrire à la DRAC dont la commission régionale de protection des patrimoines et des sites statue sur des dossiers. Il est possible parfois, de par la loi, de passer outre dans certaines circonstances les dispositions de l'ABF en matière de réglementation.

Concernant les vitrines, le Président Emmanuel IMBERTON estime que c'est plutôt lié au règlement local de publicité qui intègre un certain nombre de contraintes qui sont différentes selon les villes.

Frédéric JACQUIN, Bluestar Silicones, souhaite attirer l'attention sur le problème de la sur-transcription des règlements européens et sur l'environnement réglementaire qui change

régulièrement. Il est très compliqué d'investir dans l'industrie sur une période courte et sans avoir de lisibilité au niveau réglementaire et ce, d'autant plus dans le domaine de la chimie encore plus réglementé et qui doit être commun à tous les pays de l'Espace économique Européen sauf en France où on sur-transcrit et en plus où on a des réglementations régionales complexes. Il est difficile d'expliquer aux actionnaires étrangers les arcanes de la loi française et au niveau industriel, c'est un frein à l'investissement.

Stéphane BOUILLON en est conscient. La difficulté est que depuis l'accident AZF de Toulouse, tout le monde cherche à se protéger. En tant que signataire, le rôle du Préfet est de prendre ses responsabilités et de tenir compte des mesures prises, des mesures compensatoires et de la potentialité du risque. Il est prêt à regarder les dossiers spécifiques pour essayer de trouver des solutions.

Claude RISAC, groupe Casino, revient sur le sujet des centres-villes. Pour lui, les commerçants ont besoin d'une ville avec des parkings, des facilités de mobilité et des habitants. Or beaucoup d'entre eux ont quitté les centres-villes à cause du manque de propreté, de sécurité, fermeture des commerces et départ des services qu'il déplore. Les professions médicales et paramédicales ont créé des centres médicaux en périphérie, les notaires et experts comptables partent également et tout cela crée du flux. Et souvent, les administrations ne donnent pas le bon exemple en quittant les centres-villes.

Dans l'aménagement des villes qui sont retenues pour l'opération Cœur de ville, il faudra prendre tout cela en compte. Casino est probablement le premier commerçant de centre-ville avec 6 000 magasins dans les centres-villes et les centres ruraux.

Stéphane BOUILLON se réjouit que la grande distribution ait revu son organisation et s'adapte mieux au centre-ville. Il est d'accord avec Claude RISAC sur le problème du logement et du développement urbain en centre-ville. Mais, pour donner un exemple, un jeune couple avec enfants préfère avoir un jardin et ne souhaite pas se retrouver dans une maison ancienne avec des escaliers à grimper et de la promiscuité. Cela fait partie des politiques d'urbanisme que les communes doivent mettre en œuvre.

L'État s'est engagé sur d'autres mesures concernant l'habitat dégradé dans les centres-villes et l'habitat insalubre. Avec les communes et en l'occurrence la ville de Lyon, l'ensemble des services de l'État et les différentes agences travaillent pour monter des programmes de réhabilitation de l'habitat insalubre en centre-ville et faire en sorte que les appartements, les résidences, les maisons de centre-ville puissent être rénovés, réhabilités

et remis à disposition de propriétaires bailleurs ou de propriétaires occupants. Le travail est considérable pour faire en sorte que les centres-villes puissent retrouver une véritable personnalité, il n'y a pas que le commerce en cause effectivement.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Monsieur le Préfet de s'être rendu disponible pour assister à l'assemblée générale et avoir répondu à l'ensemble des questions.

### **Adoption du Procès-verbal de l'AG du 29 janvier 2018 (Article 32 du règlement intérieur)**

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Dans la mesure où il n'y en a pas, le procès-verbal de l'assemblée du 29 janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

### **Présentation de Hub Recherche, portail web collaboratif développé par Aura Entreprises**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Bruno LACROIX, Président du Conseil de Surveillance de Aldès Groupe ainsi qu'à Bérengère MICAND, Référent Hub Recherche et Stratégie Régionale d'Innovation au sein de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

*La présentation commence par la diffusion d'une vidéo.*

Bruno LACROIX salue Monsieur le Préfet Stéphane BOUILLON, le Président Emmanuel IMBERTON, ainsi que les élus et remercie le Président de lui donner la possibilité de présenter ce portail à l'Assemblée dont l'origine vient du constat que le responsable R&D de son groupe était souvent en quête de technologies et ne savait pas où aller les chercher pour alimenter l'innovation comme des matériaux résistants aux hautes températures, de

l'acoustique active ou quelques capteurs de COV. C'est donc à partir de ce constat qu'il a créé un groupe de travail afin de réaliser une note technique et de demander à l'ARDI devenue Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises de vérifier auprès d'un panel d'entreprises que le besoin était confirmé, de vérifier par ailleurs par un benchmark qu'il n'existait pas d'autre outil de même nature puis de réaliser un projet en termes de timing et de coût.

Le Président du Conseil Régional, Laurent WAUQUIEZ, a ensuite accepté de financer la création de ce portail à hauteur de 2/3, le dernier tiers étant financé par l'État.

Bruno LACROIX laisse la parole à Bérengère MICAND, chargée de missions à l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises.

Bérengère MICAND souligne que les fonctionnalités du portail sont organisées en trois piliers principaux :

1. Informer :

Quatre catégories d'acteurs ont été référencées dans un annuaire : les laboratoires et leurs équipes afin de référencer l'ensemble des équipements ouverts aux industriels et les expertises de ces laboratoires, les plates-formes technologiques de l'ensemble du territoire Auvergne Rhône-Alpes, les centres techniques industriels et les Fab Lab, Living Lab et Open Lab.

Le portail est en évolution continue et il est prévu de mettre en ligne les équipements de R&D mis à disposition d'autres industriels.

Cette partie Informer comprend :

- Annuaire des membres : les chercheurs et entreprises qui souhaitent s'inscrire sur le portail peuvent apparaître dans cet annuaire. Les chercheurs peuvent mettre en avant leurs compétences et leur expertise dans une fiche profil.

- Ressources : études, webographie, cartographie. Nous avons au sein de l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises un service veille qui permet de publier des études à la demande d'industriels.

- Actualités : c'est un espace interactif, tous les internautes peuvent mettre en ligne de l'information qui est modérée par un Community Manager. L'idée est de fluidifier les échanges entre le monde de la recherche et les entreprises.

## 2. Dialoguer :

C'est un espace d'Open Innovation. Le benchmark a permis de se rendre compte que plusieurs grands groupes avaient des espaces d'Open Innovation permettant de poster des défis et des challenges. Le but est de faire la même chose pour les PME qui n'ont pas les mêmes moyens ou la même visibilité. Cela leur permet d'avoir un espace d'échange et de poster leurs problématiques d'innovation et ce, de manière anonyme. Inversement, les chercheurs peuvent poster leur promotion d'équipements ouverts aux industries.

## 3. Échanger :

C'est un portail multisectoriel regroupant l'ensemble des acteurs des sciences de la vie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales. Des communautés correspondant à des thématiques précises ont été mises en place. Cela permet de structurer un réseau d'acteurs que l'on peut activer rapidement lorsqu'on a une problématique à soumettre, l'objectif étant de faire gagner du temps aux entreprises et d'être mis en lien avec les bons acteurs.

500 structures sont à ce jour référencées dans l'annuaire. Il est possible de localiser sa recherche puis de l'élargir. Le portail est expérimenté sur Auvergne Rhône-Alpes, mais l'objectif est de le déployer sur d'autres régions. On peut également faire sa recherche par domaine via un thésaurus reconnu au niveau international, ainsi que par défi H1.20 et sur l'échelle TRL.

La fiche type du laboratoire indique ses informations générales, le nom de deux contacts : directeur et responsable des relations entreprises s'il y en a un, le descriptif de l'activité avec des mots-clés en français et en anglais, une rubrique expertise et offre technologique, ainsi que les expertises des domaines de compétences référencés. On retrouve également les brevets issus du laboratoire, mais tout cela n'est pas exhaustif. L'idée est cependant de pousser certains brevets pour lesquels les laboratoires cherchent un partenaire pour le céder ou pour concéder une licence.

La rubrique Opportunités, Espace Open Innovation, est un site de petites annonces. Seuls les membres inscrits peuvent y répondre.

Les communautés créées portent sur la Fabrication Additive, les Matériaux bio sources et bâtiments, l'Instrumentation pour l'usine du futur, la robotique et les sciences des données du numérique. La sixième communauté en cours de création porte sur l'innovation par les

usages. Elles doivent répondre aux besoins d'un ensemble d'usines représentatives sur la région Auvergne Rhône-Alpes et avoir un animateur afin de les faire vivre. Les animateurs sont en général des clusters ou des experts.

Chaque communauté a un tableau de bord qui permet d'échanger des documents, un calendrier commun et où il est indiqué les membres qui en font partie. Le blog permet quant à lui d'avoir de l'actualité, de poster ses opportunités de collaboration. L'idée est de ne pas laisser un industriel sans réponse et de l'accompagner. L'entreprise qui poste sa question pourra bénéficier d'un accompagnement par l'un des chargés de mission d'Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, mais également par l'ensemble des chargés de mission qui font partie du réseau partenaires du Hub Recherche.

Et lorsqu'une entreprise crée une fiche membre, elle bénéficie d'un tableau de bord personnalisé qui permet de suivre l'ensemble des actualités postées, actualités qui sont remontées dans la colonne Flux d'intérêt en fonction de ses centres d'intérêt. Et elle est informée par mail qu'un membre souhaite la joindre.

La partie Projets est confidentielle et n'est pas visible des autres internautes. C'est de l'espace gratuit mis à disposition pour l'un de ses projets et il est possible d'inviter à y participer des personnes en particulier.

Enfin, il est possible de suivre plus particulièrement certaines structures en référençant certains laboratoires afin d'être informé de leurs mises à jour.

Bérengère MICAND rappelle que toutes les personnes inscrites peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Bruno LACROIX ajoute que ce portail a beaucoup de fonctionnalités comme de la veille, de la recherche de collaboration, du questionnement sur des aspects techniques ou d'innovation. Il est très riche et il évoluera au fur et à mesure des contacts.

Les équipes travaillent maintenant à son extension territoriale en contactant d'autres régions françaises pour qu'elles y adhèrent. Il y a incontestablement beaucoup de centres de recherche en Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi ailleurs et si les entreprises ne trouvent pas ce qu'elles cherchent en Auvergne Rhône-Alpes, il faut qu'elles puissent avoir les informations pour trouver dans les autres régions.

Le Président Emmanuel IMBERTON salue cette très belle initiative dans la mesure où les PME se plaignent souvent de ne pas avoir de contacts avec les laboratoires. Avec cet outil,

ces deux mondes pourront communiquer à travers un Hub. Il espère que les entrepreneurs et notamment les PME se l'approprièrent. La CCI va bien sûr le relayer sur tous ses supports d'information.

Bruno LACROIX ajoute qu'une communication conjointe CCI, MEDEF, CPME est prévue pour le présenter aux entreprises.

Dominique BOUVIER demande ce qui est mis en place pour que le laboratoire de recherche ne soit pas inscrit à son insu. Ayant participé à une journée organisée sur ce thème, elle a constaté qu'il était demandé aux participants de s'inscrire sur une plate-forme, les entreprises se sont donc inscrites, mais pas les laboratoires qui ont peur d'être très sollicités pour des rendez-vous.

Bruno LACROIX précise que les laboratoires se sont inscrits de leur plein gré, c'est à eux de renseigner leur fiche et de la tenir à jour. Dans l'exemple donné, les laboratoires n'ont peut-être pas répondu à cette sollicitation parce qu'ils sont très sollicités par différents organismes d'État auxquels ils doivent répondre en remplissant des questionnaires et des fiches d'information. Dans le cadre de ce Hub, cela a pu se faire grâce au fait que c'est un portail officiel soutenu par le Conseil Régional, l'État, en accord avec les communautés universitaires de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne.

## **Plan de réorganisation de la CCI LYON MÉTROPOLE Saint-Étienne Roanne**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

La CCI LYON MÉTROPOLE – Saint-Étienne Roanne a été créée par le décret du 17 décembre 2015 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est issue de la fusion des CCI territoriales de Lyon, de Saint-Étienne Montbrison et de Roanne Loire Nord.

La CCI Lyon Métropole s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale, du schéma régional d'organisation des missions et des schémas sectoriels de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif, compte tenu des diminutions drastiques des ressources (baisse de



la ressource fiscale, prélèvements sur les fonds propres) et des nouvelles organisations territoriales (fusion des Régions, création des Métropoles...) est de faire *Mieux avec moins* et mettre en place une organisation et de nouveaux processus de fonctionnement qui intègrent une réduction des charges et mettent en œuvre une stratégie de développement de nouveaux services financièrement équilibrés.

La loi de finances 2018 poursuit la trajectoire de diminution de la ressource fiscale initiée depuis plusieurs années. Ainsi, entre 2012 et 2016, la ressource fiscale allouée aux CCI a diminué de 37 %, le mécanisme mis en œuvre par l'État ayant consisté à réduire progressivement le plafond des taxes affectées.

Cette loi de finances valide donc une nouvelle baisse de ressource en réduisant de 150 M€ le plafond de la TACVAE affectée aux CCI, correspondant à une baisse de – 17% et en parallèle en augmentant de 20 M€ le fonds de modernisation et de péréquation du réseau des CCI, le faisant passer de 25 M€ à 45 M€.

L'impact global pour la CCI Lyon Métropole - Saint-Étienne Roanne est une diminution de ressources de 5,3 M€ dès le 1er janvier 2018. Le budget primitif 2018 de la CCI Lyon Métropole a ainsi été établi sur la base d'une hypothèse de ressources fiscales de 21,524 M€, en baisse de 19,3 % par rapport au primitif 2017.

Cette nouvelle baisse drastique vient s'ajouter aux précédentes qui représentent une diminution annuelle de 8,85 M€ entre 2014 et 2017.

Au total, le budget primitif 2018 ressort avec un résultat net consolidé de – 5 089 K€, intégrant 3 100 K€ de charges de restructuration et 5 283 K€ de réduction de ressource fiscale.

Compte tenu de ce contexte fiscal et budgétaire, en intégrant la contrainte légale de recouvrer un équilibre du budget, le budget 2018 intègre un nouveau plan d'économie volontariste.

Ce plan global d'économies, qui intègre la réflexion portant sur la réorganisation des services et des missions rendus aux ressortissants, est construit autour de plusieurs leviers, notamment :

- la poursuite de la réduction et de l'optimisation des frais généraux et des charges externes ;
- l'accélération de la baisse des subventions versées ;
- le déploiement d'un nouveau modèle économique et d'organisation pour la formation initiale et continue ;

- la refonte de la proximité et notamment de la cartographie des agences ;
- la réduction de la masse salariale.

Le budget primitif 2018 intègre en perspective la réduction de -6,5 % de la masse salariale en année pleine, à mettre en regard de la réduction de ressources fiscales 2018 de -19,3 %, indiquant que si la réduction de masse salariale est rendue nécessaire par ce contexte fiscal elle n'est pas le seul levier d'économie utilisé.

À noter que si cette diminution de la masse salariale n'apparaît pas à ce stade dans le budget primitif compte tenu des décisions qui devront préalablement être prises par l'AG de la CCI Lyon Métropole, puis par l'AG de la CCIR, est intégré au budget le coût prévisionnel des suppressions de postes pour un montant de 1,9 M€.

Ce nouveau plan de suppression de postes fait suite à ceux engagés en 2014 et en 2016 pour un total de 61 postes.

Ce travail de réduction et de réorganisation a été engagé avec l'optique d'en limiter l'impact social : suppression de postes budgétaires non occupés, départs à la retraite et départs volontaires, reclassements, non-renouvellement de CDD.

Un total de 35 postes budgétaires a été ainsi identifié, dont la suppression est soumise au vote de l'Assemblée générale du 19 mars 2018, et ce sans préjudice d'autres réductions de postes liées à des départs naturels.

Le projet de suppressions de postes a fait l'objet d'une information préalable lors de la Commission Paritaire Régionale du 22 février 2018.

Ces 35 postes budgétaires correspondent aux postes suivants :

**I. Au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité :**  
**12 postes**

**1. Pôle Proximité :**

Le réseau d'agences est l'outil qui incarne le plus l'effort de proximité que s'est fixé la CCI Lyon Métropole. Les agences apportent le versant « physique » à la relation client par l'animation des espaces entreprendre dédiés aux créateurs, par le développement de 500 événements et rendez-vous collectifs dédiés aux entreprises chaque année sur les territoires et par les relations qui se tissent avec les collectivités territoriales par l'intermédiaire des élus consulaires de proximité.

La rationalisation du réseau d'agences exige de combiner la réduction des coûts et l'amélioration de la productivité tout en conservant une capacité de produire directement sur

le terrain une offre accessible au plus grand nombre : réunions d'affaires CCI Business, rencontres nouveaux entrepreneurs, groupes Devel'Up et Entrepren'Up, ateliers et matinales, Journées Chrono de l'alternance, etc. Ainsi, les choix ont été guidés par une analyse approfondie de l'origine et de l'importance des flux accueillis dans chaque agence, tout en considérant les opportunités que présente la nouvelle géographie consulaire de la CCI métropolitaine, en effet la fusion des trois ex CCI offre une autre lecture de la capacité de la CCI à rayonner sur son territoire.

La réflexion a conclu à la suppression de trois agences, celles de Tarare, de Montbrison et de Vaulx-en-Velin et en même temps au renforcement des moyens dédiés à l'action de proximité dans les trois sièges de délégations.

Plus précisément pour les trois agences :

- Vaulx-en-Velin : elle bénéficie de fait d'une grande proximité avec le siège de délégation de Lyon dont l'accès direct par le Métro. 70 % du flux à l'agence a accès à la Délégation de Lyon par le Métro (A ou C). Le territoire est déjà très structuré économiquement, une seule collectivité ayant la compétence économie - la Métropole de Lyon - des clubs d'entreprises importants et performants (GEVIL, PERICA, AIRM). Parallèlement le territoire pâtit d'une unité discutée avec trois conférences des maires du Grand Lyon différentes pour seulement 8 communes (Centre, Plateau Nord et Rhône Amont).
- Montbrison : l'agence est dépositionnée géographiquement par rapport aux pôles économiques et industriels du Forez. Montbrison n'est que le 4ème pôle du territoire derrière Andrèzieu-St-Just-St-Rambert, Veauche-St-Galmier et Feurs-Balbigny. L'expérience Métropolitaine de l'agence a connu plusieurs échecs. Le flux hérité de l'organisation précédente se concentre essentiellement sur le CFE. Cette mission a été depuis réorganisée et recentrée sur les Délégations. L'immobilier actuel est vétuste, hors normes (sécurité et accessibilité) et n'est plus adapté au positionnement des agences (au deuxième étage d'un immeuble sans pignon sur rue, isolé des autres acteurs économiques...).
- Tarare : l'expérience du Guichet Unique avec la CMA du Rhône n'a pas donné satisfaction. Les ambitions initiales ont été largement revues à la baisse. À ce jour, nous ne mutualisons plus que l'accueil (abandon de la mutualisation des espaces, des formalités, des représentations, de la gouvernance). Le flux à la porte d'entrée est en baisse constante : -30 % par an depuis 3 ans. Le territoire est multipolarisé

vers Villefranche, Limonest-Dardilly et Roanne. L'ouverture de l'A89 en 2012 n'a pas dynamisé le tissu économique à la hauteur des attentes des acteurs locaux. Cela n'a pas permis de renforcer le potentiel économique du territoire.

Ces fermetures et réorganisations se traduisent par la suppression des postes suivants :

- **Agence Loire-Centre - Montbrison :**
  - **Un poste de responsable agence niveau 7,**
  - **Un poste de chargé de mission agence niveau 5,**
  - **Un poste de conseil agence niveau 5.**
  
- **Agence Rhône Ouest- Tarare :**
  - **Un poste de responsable agence niveau 6,**
  - **Un poste de chargé de mission agence niveau 5,**
  - **Un poste de chargé de relations clients niveau 4.**
  
- **Agence Nord Est Lyonnais – Vaulx-en-Velin :**
  - **Un poste de responsable agence niveau 6,**
  - **Un poste de conseil agence niveau 6,**
  - **Un poste de chargé de relations clients niveau 4.**

Quant à la réorganisation des moyens dédiés à l'action de proximité dans les trois sièges de délégations, cela se traduira par des ressources dédiées consacrées aux besoins spécifiques de chacune. Ce nouveau schéma d'organisation entraîne la suppression du poste de développeur territorial, aujourd'hui à temps partagé entre Lyon et Saint Étienne.

Est donc supprimé :

- **Un poste de développeur territorial niveau 7 (Lyon / ST Étienne).**

## **2. Pôle Commerce :**

L'observatoire du commerce a été mis en place pour adosser nos expertises à une bonne couverture « data », complète, cohérente et convenablement structurée.

Après huit ans de développement, le produit n'a pas tenu toutes ses promesses, faute d'être sorti suffisamment de la phase laboratoire pour se mesurer au marché. Aujourd'hui, l'observatoire commerce doit quitter sa phase de développement pour aller plus fortement

vers une phase de commercialisation, en cohérence avec l'objectif de développement des produits d'exploitations.

Le poste actuellement en charge de l'observatoire, très fortement marqué « développement outil » ne recouvre pas la dimension commerciale aujourd'hui nécessaire.

Cette décision se traduit par la suppression de :

- ***Un poste de Conseil Géomarketing de niveau 6.***

### **3. Pôle Entrepreneuriat :**

Les repreneurs se divisent globalement en 2 cibles, les repreneurs de « fonds de commerce » et les repreneurs « par rachat de parts sociales ». Il s'agit dans ce second cas d'entreprises de dimension plus importantes, grosses TPE ou de petites PME. Ces repreneurs sont dotés de moyens financiers plus importants, d'une expérience solide d'encadrement et d'un réseau plus ou moins adapté. Leur principal besoin est de trouver une cible à reprendre. La prise en charge des repreneurs de « fonds de commerce » est assimilable à l'accompagnement des créateurs d'entreprises. En effet, la plupart des repreneurs dans ce cas sont détenteurs d'une cible (un fonds de commerce), il reste à la CCI le soin de valider le projet et de monter un prévisionnel financier comme pour des créateurs d'entreprise.

La rationalisation des moyens à mettre face de ces deux marchés, consiste désormais à métropoliser l'offre et la production en orientant, d'une part, la cible des repreneurs de fonds issue du périmètre métropolitain vers une base de conseil dont deux collaborateurs de la délégation de Saint Étienne, qui traitent déjà de l'appui des créateurs et des jeunes entreprises, entraînant ainsi la suppression d'un troisième poste de conseil jusqu'alors dédié exclusivement à la reprise sur la même délégation.

D'autre part, la cible des repreneurs par rachat de parts sociales traitée par la ressource actuellement située sur la délégation de Lyon, agissant ainsi désormais pour le compte de l'ensemble métropolitain. Cette cible moins importante en volume, a prouvé qu'elle était tout à fait en mesure de se déplacer pour rencontrer l'expert adapté à leur projet de reprise.

Cette décision se traduit par la suppression de :

- ***Un poste de Conseil reprise transmission de niveau 6.***

## II. Au sein de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Supérieur : 21 postes

### 1. Pôle Alternance Emploi Orientation et Enseignement (ALTEO) :

L'objectif global est de recentrer les actions du pôle ALTEO sur son cœur de métier, à savoir le développement de l'apprentissage et de l'alternance au profit de la montée en compétences de nos entreprises, et de gagner ainsi en lisibilité et en efficacité / impact.

Ainsi il sera mis fin aux actions suivantes :

- JPO School (terminer l'action en cours) ;
- Actions Forum métier/emploi où la CCI n'est pas identifiée comme organisateur principal et sans ressources financières associées (terminer les actions en cours jusqu'à mars 2018).

Cette décision se traduit par la suppression de :

- **Un poste de conseil de niveau 6.**

### CCI Formation –Direction

Le développement de deux projets majeurs à savoir le projet avec Marseille et le projet G7 justifiaient un poste de directeur de développement.

Ces deux projets majeurs arrivent aujourd'hui à leurs termes :

1. Le projet Marseille qui démarre en 2018 avec un Directeur de la formation recruté par Marseille,
2. le projet G7 qui autofinancera en 2018 une ressource propre dédiée.

Cela conduit à la suppression de :

- **Un poste de directeur chargé du développement de niveau 7.**

### 2. CCI Formation – Pôle administration finance :

- Pour atteindre le niveau de satisfaction requis en termes d'accueil au sein du centre de formation, répondre au mieux aux besoins et pouvoir accueillir correctement les clients entre 8h et 18h du lundi au vendredi tout en optimisant les coûts, la solution retenue est celle de la sous-traitance.

Cette décision a pour conséquence la suppression de :

- **Deux postes de Chargé d'accueil de niveau 2,**
- **Un poste d'Assistante de niveau 2.**

### 3. CCI Formation – Pôle communication et pédagogie :

- Les tâches attachées au poste de chargé de relations formateurs ont, depuis le départ de la collaboratrice ayant bénéficié d'une mobilité interne, été réparties sur plusieurs collaborateurs de la Direction. Ainsi doit être supprimé :

- ***Un poste de Chargé de relations formateurs de niveau 4.***

- Le poste actuel de responsable du pôle communication et pédagogie requiert aujourd'hui une expertise en tant que formateur, consultant ou intervenant pour être légitime et innovant auprès des formateurs. Le poste actuel n'est donc plus en concordance avec les missions et les compétences attendues.

En effet l'organisation a aujourd'hui besoin d'un poste d'expert pédagogique (cœur de notre métier) prenant en charge le recrutement et l'animation des formateurs, l'accompagnement des équipes et des formateurs dans le renouvellement des méthodes et outils pédagogiques dans le contexte de digitalisation sur les 3 sites de formation (Lyon, Saint-Étienne, Roanne).

Ces nouvelles exigences ont pour conséquence la suppression de :

- ***Un poste de Responsable de pôle communication et pédagogie de niveau 7.***

### 4. CCI Formation – Pôle formation continue – service Langues et International Business :

- La forte baisse nationale comme locale du marché « Langues », en particulier auprès des entreprises (partiellement comblée par le marché individuel CPF) oblige à se réorganiser : l'équipe doit être réduite et être en partie réorientée sur l'activité formation initiale (écoles) et sur l'enseignement.

Cet enseignement linguistique à l'attention d'un public spécifique et en nombre exige l'écriture de programmes pour l'année, dans le respect du syllabus des écoles, ainsi que la gestion des partiels et des examens.

Deux des trois coordinateurs pédagogiques pratiquent déjà ce type d'enseignement en formation initiale et ce depuis bientôt 3 ans.

Est supprimé :

- ***Un poste de Coordinateur Pédagogique de niveau 6 sur les trois postes existants.***

- Les caractéristiques et compétences requises dans la fiche de poste de chef de produit sont très insuffisantes pour couvrir la stratégie de spécialisation et de développement de la Formation Continue et pour faire face à la baisse du marché :
  - Niveau d'expertise dans le domaine trop faible : défaut de connaissance du marché, défaut de compétences d'analyse marketing (analyse prix de revient produits et domaine, analyse mix produit ...), peu de capacité à créer une offre pertinente ;
  - Niveau de compétences en marketing direct très insuffisantes : capacité à marquer une offre, à la diffuser dans l'environnement actuel (vente sur le web) et à analyser les retours.

Aucune compétence requise comme consultant ou formateur dans le domaine (défaut de légitimité auprès des formateurs qu'il faut piloter).

Cette inadéquation poste/ exigences du marché conduit à la suppression de :

- ***Deux postes de Chef de produit formation de niveau 6.***

#### **5. CCI Formation – Pôle formation continue – service Formation Intra :**

- Les caractéristiques et compétences requises dans la fiche de poste de chef de produit sont très insuffisantes pour couvrir la stratégie de spécialisation et de développement de la Formation Continue et pour faire face à la baisse du marché :
  - Niveau d'expertise dans le domaine trop faible : défaut de connaissance du marché, défaut de compétences d'analyse marketing (analyse prix de revient produits et domaine, analyse mix produit ...), peu de capacité à créer une offre pertinente
  - Niveau de compétences en marketing direct très insuffisantes : capacité à marquer une offre, à la diffuser dans l'environnement actuel (vente sur le web) et à analyser les retours.

Aucune compétence requise comme consultant ou formateur dans le domaine (défaut de légitimité auprès des formateurs qu'il faut piloter).

Cette inadéquation poste/ exigences du marché conduit à la suppression de :

- ***un poste de Chef de produit formation de niveau 6.***



## 6. CCI Formation – Pôle formation continue – service Finance Digital

### Commercial :

Le recours dans la future organisation du centre de formation à de nouvelles ressources expertes (3 postes de Responsables de Ligne de produits expert) a pour conséquence la suppression d'un poste de :

- ***Un poste d'assistante commerciale de niveau 4 sur les trois postes existants.***

## 7. CCI Formation – Pôle formation continue – Délégation de Saint Étienne :

- Le niveau et les attendus du poste de Responsable d'activité existant ne correspondent pas aux besoins de l'organisation qui reposent sur un poste de responsable formation de niveau 6. Cela conduit à supprimer :

- ***Un poste de Responsable d'activité de niveau 7.***

- Le niveau des postes de conseiller formation est très insuffisant au regard du développement attendu sur Saint-Étienne pour l'activité INTRA, les personnes doivent exercer des missions identiques à celles des conseillers commerciaux INTRA de Lyon positionnés en niveau 6 - cadre. Par conséquent il est procédé à la suppression de :

- ***Deux postes de conseiller formation de niveau 4.***

## 8. CCI Formation – Pôle formation Initiale – service commercial jeunes - Délégation de Lyon

Les missions attachées au poste d'assistant administration seront, dans la future organisation du centre de formation, réparties sur d'autres collaborateurs du service dans un souci de meilleure organisation. Cela a pour conséquence la suppression de :

- ***Un poste d'assistant administration concours de niveau 4.***

## 9. CCI Formation – Pôle formation Initiale – service Cosmétique et Parfumerie- Délégation de Lyon

Le service « Cosmétique et Parfumerie » est aujourd'hui trop isolé au sein de l'organisation et sera intégré aux autres services compte tenu du faible nombre d'apprenants.

Cela conduit à la suppression des postes suivants :

- **Un poste de responsable de pôle de niveau 6,**
- **Un poste d'assistant administration pédagogie de niveau 4,**
- **Un poste d'assistant administration relations entreprises niveau 4.**

#### 10. CCI Formation – Pôle formation Initiale – École de Commerce Relation Clients - Délégation de Saint Étienne

Les missions et le niveau de responsabilités attachées au poste de responsable de l'école de commerce relations clients, vacant depuis la démission de son titulaire, ne correspondent plus aux besoins actuels de l'organisation.

Cela conduit à la suppression de :

- **Un poste de responsable de l'École de Commerce Relation Clients de niveau 7.**

La qualité d'enseignant est très spécifique et ne répond pas aux besoins de l'organisation et de la pédagogie actuelle au sein d'EKLYA.

Ceci entraîne la suppression de :

- **Un poste de Chargée de cours de niveau 6.**

#### III. Au sein de la Direction de l'Industrie de la Compétitivité et du Territoire : 2 postes

- La CCI métropolitaine dispose actuellement d'un collaborateur en charge d'une mission portant sur la gestion des risques et la sécurité des entreprises. Aujourd'hui, la priorité exprimée par les entreprises sur leurs besoins touche le développement commercial, le recrutement, l'optimisation de leur organisation, voire l'international ; les demandes concernant la sécurité et la gestion des risques s'expriment de manière plus que sélective et sur des PME de plus de 20 salariés.

Face aux contraintes budgétaires qui imposent des réductions de champs d'actions de la CCI Lyon Métropole, il est ainsi convenu de répondre uniquement à ces priorités, notamment sur les PME/TPE < 20 salariés, et donc de ne plus mettre en œuvre d'offres sur la sécurité et la gestion des risques.

Pour ce qui concerne spécifiquement ces derniers champs, la CCIM entend s'appuyer et relayer les besoins auprès des organismes spécialisés, notamment la Gendarmerie

Nationale, la DIRECCTE et l'INPI qui disposent de ressources afin de répondre aux besoins des PME.

Cela conduit à la suppression du poste de :

- ***Chef de projet innovation et gestion des risques (niveau 7).***

- La CCI métropolitaine dispose actuellement d'une ressource interne sur les partenariats avec les grandes entreprises. Dans un souci de rationalisation de son organisation, de réduction de ses charges notamment de masse salariale, et tenant compte du caractère stratégique des partenariats privés, la mission sera directement prise en charge par le directeur général qui bénéficiera de l'appui de l'équipe marketing de la direction de la Communication.

De ce fait, le poste dédié aux partenariats n'a plus de raison d'être.

Cela conduit à la suppression du poste de :

- ***Directeur des partenariats (niveau 8).***

Pour l'ensemble de ces postes, le ~~devenir des collaborateurs~~ devenir des collaborateurs les occupant est d'ores et déjà en cours d'étude. Chaque collaborateur bénéficiera d'une approche individuelle. Les départs volontaires, de nouvelles affectations et des mobilités sur des postes à pourvoir dans d'autres services seront privilégiés.

L'ensemble des situations individuelles feront objet d'une attention particulière dans le cadre de l'application du Statut avec la mise en place par la CCI Lyon Métropole d'actions d'accompagnement individualisées (formations, outplacement, VAE....) dont le coût moyen est estimé à 3 000 € par collaborateur.

Le coût global estimé chargé des mesures éventuelles liées à ces suppressions de postes est intégré au budget primitif 2018 pour un montant de 1,9 M€.

Postes supprimés par direction :

<b>Directions</b>	<b>Postes</b>	<b>Site de Lyon</b>	<b>Site de Saint Étienne</b>	<b>Site de Roanne</b>
<b>Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Direction Formation</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>Direction de l'Industrie de la Compétitivité et du Territoire</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Total postes budgétaires</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

Les collaborateurs sont régis par le statut des Agents et collaborateurs des Chambres de Commerce et d'Industrie qui ne prévoit pas la notion de plan de licenciement ou de licenciement pour motif économique comme dans le droit privé. Une suppression de poste se fait en deux temps : cela nécessite un vote formel en assemblée générale de la CCI qui emploie les collaborateurs puis un vote en assemblée générale de la CCI de région qui est l'employeur au sens juridique du terme et qui donnera pouvoir au Président Philippe GUERAND pour mettre en œuvre les procédures de licenciement.

Le calendrier serait le suivant :

- Commission des Finances en janvier,
- Consultation préalable de la Commission paritaire régionale le 22 février,
- vote le 19 mars sur la suppression des postes budgétaires à l'AG de la CCI Lyon Métropole,
- vote de 21 mars à l'AG de la CCI de région sur la suppression des postes budgétaires et pour donner pouvoir au Président pour engager les procédures,
- deux réunions techniques de la Commission paritaire régionale, une première pour informer des raisons qui ont conduit aux suppressions de postes et une deuxième pour faire état des éventuels reclassements,
- entretiens avec chacun des collaborateurs,
- fin mai 2018 réunions de la Commission paritaire régionale qui constatera le nombre effectif de collaborateurs dont le poste est supprimé et qui sortent des effectifs pour

lesquels il y aura cinq jours après une notification par lettre recommandée de la sortie de leur poste et le démarrage d'un préavis de deux mois, soit un départ des collaborateurs juridiquement fin juillet 2018.

Pour mémoire, les conditions liées au licenciement d'un collaborateur dans le cadre du statut consulaire sont les suivantes : un mois par année d'ancienneté, avec une bonification de 20 % pour ceux qui ont plus de 10 ans d'ancienneté, 15 000 € et 2 mois de salaire net.

Par ailleurs, trois postes seront supprimés au sein du secrétariat général, ainsi qu'un poste au sein de la direction de la communication, mais ils feront l'objet d'un départ naturel. Cela aboutit à 38 postes supprimés cette année au sein de la CCI Lyon Métropole qui compte à ce jour 472 collaborateurs.

Tout est fait pour réduire l'impact en termes de licenciements secs. Et durant la procédure, il sera étudié les propositions éventuelles de reclassement qui pourraient être faites en interne ou à l'externe, sur les satellites de la CCI ou de par des contacts que la CCI pourrait avoir. Des accompagnements personnalisés seront mis en place, dans la mesure du possible le collaborateur sera accompagné dans son projet. Et les collaborateurs seront accompagnés pour leur prise de poste en interne.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que ça n'est pas facile dans la mesure où c'est le troisième plan social après 2014 et 2016, mais il n'y a pas d'autre choix possible ; les élus se comportent en élus responsables, on ne peut pas imaginer laisser filer les déficits de la CCI. La réduction des ressources fiscales est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier et compte tenu des délais impartis, la procédure étant longue, il faut immédiatement s'adapter de façon à ce que le déficit ne puisse pas perdurer. Il est du devoir des élus chefs d'entreprise de prendre ces décisions certes difficiles parce qu'elles impactent leurs collaborateurs et le savoir-faire de la CCI, mais aussi parce qu'elles se renouvellent sans qu'ils puissent donner de perspective ferme et définitive aux collaborateurs.

Il a demandé aux services de faire en sorte de limiter les licenciements secs, après avoir étudié l'ensemble des mesures y compris de retraite et de faire en sorte que chaque cas soit bien étudié individuellement.

Ces décisions vont impacter l'organisation de la CCI qui ne sera plus en mesure d'assurer la proximité telle que les élus l'avaient imaginée. Les élus se voient donc obligés de fermer trois agences : Vaulx-en-Velin, Montbrison et Tarare.

Évelyne GALERA félicite tout d'abord le Président pour le travail effectué. Elle en comprend la nécessité, mais rappelle que les élus de la CCI sont tous bénévoles et qu'il est difficile pour eux de devoir licencier du personnel pour la troisième fois sans y mettre de l'affect. Acculés, ils sont obligés de voter des suppressions de poste contre leur gré.

Elle s'adresse à Monsieur le Préfet Stéphane BOUILLON en lui demandant de faire en sorte qu'il n'y ait pas un quatrième plan social et rappelle que les élus de la CCI ont fait en sorte dans leurs entreprises, malgré les activités économiques en baisse, de ne pas licencier ou le moins possible et aujourd'hui, ils sont obligés de le faire à la CCI.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute qu'ils sont obligés de le faire, ayant fait le choix dans cette CCI d'avoir un compte d'exploitation équilibré. Certains ne font pas ces adaptations en fonction de leurs nouvelles ressources fiscales.

Les élus ont fait le choix de revoir un certain nombre d'actions, de s'adapter à la mesure de baisse de ressource fiscale et de trouver d'autres activités leur permettant de compenser cette diminution. Il rappelle également que les élus de la CCI ont pris des décisions concernant le Musée des Tissus et remercie à ce titre l'aide des services de l'État sur ce sujet compliqué qui, depuis quelques années, pesait sur les comptes.

La baisse de ressource fiscale se traduit par une diminution significative de ressources humaines, mais le Président Emmanuel IMBERTON a le sentiment qu'ils ne pourront pas aller plus loin, si ce n'est en remettant en cause un certain nombre de missions.

#### Avis de la commission des finances

Guy DELORME informe que la Commission des Finances a examiné dans sa réunion du 18 janvier 2018 le plan de réorganisation de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et a reçu toutes les explications nécessaires. Elle propose, à l'unanimité, d'approuver la suppression des 35 postes budgétaires.

Il précise que 35 postes supprimés ne veut pas dire 35 licenciements.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle qu'il y a en effet une différence entre supprimer des postes et licencier. Le nombre de licenciements sera nettement inférieur au nombre de postes supprimés.

Claude RISAC n'oublie pas qu'auparavant, il y avait une Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Étienne et de Montbrison. Il voudrait savoir quel était le type d'activité, le volume, le nombre de ressortissants qui pouvaient être traités à Montbrison.

Le Président Emmanuel IMBERTON a veillé personnellement à ce que les délégations de Roanne et de Saint-Étienne soient moins impactées que celle de Lyon en termes de suppressions de postes. Notamment à Roanne, cela aurait été compliqué de continuer à travailler. La plus grosse délégation prend en charge la majeure partie.

Quant à l'activité de Montbrison, il laisse la parole à Pierre PREUILH.

Pierre PREUILH indique que la CCI compte quelque 300 contacts annuels à l'Espace Entreprendre à Montbrison. À titre de comparaison, il y en a 6 000 à Lyon et 1 500 à Vaulx-en-Velin.

Xavier PELLETIER ajoute que le positionnement de l'agence de Montbrison n'est pas satisfaisant. Le local est à l'étage, sans aucune lisibilité et il posait des problèmes en termes de normes d'accessibilité. Une étude de comparaison a donc été faite par rapport aux autres agences, à la proximité qu'il était possible de déployer de la délégation de Saint-Étienne. Cette agence n'avait pas le volume d'activité ni le positionnement qualitatif qui auraient justifié de la maintenir par rapport à un dispositif déployé au départ des délégations de Roanne et de Saint-Étienne. La proximité n'est pas dégradée, mais réorganisée.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée générale de valider la suppression de 35 postes budgétaires.

Le Président Emmanuel IMBERTON soumet au vote cette proposition.

L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

**Compensation de la CSG pour le personnel du Banc National d'Épreuve  
et de l'Aéroport de Saint-Étienne Loire  
Instauration d'un jour de carence pour le personnel  
du Banc National d'Épreuve**

Nicolas BONNET présente à l'assemblée les modalités proposées visant à compenser la baisse de rémunération du personnel du Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne et de l'Aéroport de Saint-Étienne Loire et l'application d'un jour de carence pour le personnel du Banc National d'Épreuve en cas d'arrêt maladie.

**1/ Compensation de l'augmentation de la CSG pour le personnel employé par la CCI LYON MÉTROPOLE**

Le personnel employé par la CCI LYON MÉTROPOLE Saint-Étienne Roanne affecté aux services industriels et commerciaux que sont le Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne et l'Aéroport de Saint-Étienne Loire, connaît une baisse de rémunération nette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en raison de l'augmentation de la CSG de 1,7 %.

En effet, bien que relevant d'un régime de droit privé, la rémunération de ces salariés ne supporte pas les mêmes charges que les salariés de droit commun. Ils ne sont notamment pas redevables de la cotisation salariale chômage. C'est la raison pour laquelle, la rémunération nette de ces agents est impactée à la baisse comme celle de l'ensemble du personnel relevant du statut du personnel administratif des CCI.

Concernant les agents de droit public statutaires, la Commission Paritaire Nationale dans sa réunion du 29 janvier 2018, a pris la décision de compenser cette baisse de rémunération par la mise en place d'un outil de compensation visant à maintenir la rémunération nette perçue par les agents avant le 1<sup>er</sup> janvier.

Cet accord n'étant pas applicable au personnel des CCI relevant du droit privé, il est proposé au titre de l'égalité de traitement, de procéder à la compensation de la baisse de rémunération avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une augmentation collective, à l'ensemble des salariés concernés, soit environ 50 personnes. Cette augmentation serait de 1 à 3 points d'indice de résultats par personne (valeur nationale du point : 4,66 €).



## **2/ Instauration d'un jour de carence pour le personnel du Banc National d'Épreuve**

Lors de la CPN susvisée, la Direction Générale des Entreprises, placée sous l'autorité du Ministre de l'Économie et des Finances et qui assure la tutelle des CCI, a confirmé l'application aux agents publics des CCI de l'article 115 de la loi de finances 2018 qui pose le principe d'un jour de carence à tous les fonctionnaires et agents publics en cas d'arrêt maladie.

Toujours dans un esprit d'égalité de traitement, des négociations sociales vont être engagées pour modifier la convention d'établissement du personnel du Banc National d'Épreuve afin d'instaurer ce jour de carence.

Pour information, les conditions de travail du personnel de droit privé de l'Aéroport de Saint-Étienne Loire sont régies par la convention collective nationale du personnel au sol du transport aérien. Cette convention prévoyant déjà des mesures de carence, ce personnel n'est pas concerné.

Quant aux agents pompiers de l'aéroport, ils sont concernés de plein droit par les mesures de la loi de finance en raison de leur statut de droit public.

Frédéric FOSSI estime que, bien que les ordres de grandeur n'aient rien à voir, il est troublant de voter un plan de départs puis juste après d'intégrer l'augmentation pour compenser la CSG même si c'est tout à fait symbolique.

Le Président Emmanuel IMBERTON partage cet avis. Il demande à Nicolas BONNET si la CCI avait le choix.

Nicolas BONNET précise que l'augmentation de la CSG concerne 30 collaborateurs sur les 475 au total. Cette proposition est liée au traitement d'équité entre ceux qui ont un statut d'agent public et ceux qui relèvent du droit du travail. Concernant les collaborateurs des CCI, c'est une décision de la Commission paritaire nationale qui est donc imposée aux CCI. En revanche, pour les collaborateurs de droit privé qui sont des collaborateurs de la CCI Lyon Métropole et non pas de la CCI de région, la CCI a le choix.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise donc que la CCI aurait eu le choix de faire une distinction entre les collaborateurs du Banc National d'Épreuve et les autres, mais a fait le choix d'aligner l'ensemble des collaborateurs sur les décisions prises au niveau national.

Nicolas BONNET ajoute que, dans le même temps, le jour de carence étant applicable de droit aux agents consulaires, il est appliqué aux collaborateurs de droit privé.

À la remarque de Philippe POBE soulignant que ces 30 collaborateurs relevant du régime général ont eu des baisses de cotisation, Nicolas BONNET précise qu'ils n'ont pas eu de baisse de cotisation ne cotisant pas à Pôle Emploi. Ils sont sur un statut hybride.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose donc à l'assemblée de bien vouloir :

- approuver les modalités proposées pour compenser la baisse de revenus de l'ensemble des salariés du Banc National d'Épreuve et de l'Aéroport de Saint-Étienne Loire ;
- de l'habiliter à négocier, modifier et signer la convention d'établissement du Banc National d'Épreuve en vue de l'instauration à son personnel d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie.

La délibération est approuvée à la majorité des membres présents (1 abstention).

Par ailleurs, le Président Emmanuel IMBERTON souhaite présenter à l'occasion d'une prochaine Assemblée Générale les mesures envisagées pour dynamiser le Banc National d'Épreuve.

Il remercie Nicolas BONNET pour le travail accompli à la tête du Secrétariat Général avant qu'il ne quitte la CCI LYON METROPOLE le 25 avril prochain.

*Applaudissements.*

## **Avis et positions de la CCI LYON MÉTROPOLE Saint-Étienne Roanne sur les projets de révision des PLU de Genas et Balbigny**

Le président précise à l'Assemblée que les PLU de Genas et Balbigny ont préalablement été présentés lors du dernier Bureau qui a émis un avis favorable avec la prise en compte des observations sur les conditions d'implantation des constructions concernant le PLU de Genas et des observations en matière de développement économique et d'accueil d'entreprises, de développement commercial et de développement touristique concernant le PLU de Balbigny.

À noter que l'avis favorable a été adressé au maire de Genas préalablement car celui-ci devait impérativement être rendu avant le 9 mars. Il comportait toutefois la mention « sous réserve de validation de l'Assemblée Générale ».

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Alexis GILOPPE, Directeur de la DICT pour le volet développement économique et à David POUDRET, Conseil en Urbanisme Commercial à la DECP, pour le volet commerce.

### **• PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BALBIGNY**

#### **Le contexte**

La commune de Balbigny a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 14 septembre 2014. Les études terminées, la commune a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLU par délibération en date du 12 décembre 2017. Conformément aux articles L 132-11 et L 153-16, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme PLU arrêté a été transmis pour avis à la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

La commune de Balbigny est située au sud de l'arrondissement de Roanne. Sa situation a fortement évolué ces dernières années avec l'arrivée de l'A89 Bordeaux-Genève en 2013. De nouvelles perspectives sont annoncées fin 2018 avec l'aménagement à 2x2 voies de la RN82 en direction de Roanne, aménagement qui s'inscrit dans un programme plus global d'une voie rapide entre l'A77 (Nevers) et A89 (Balbigny).

Ainsi Balbigny se situe à la confluence d'axes stratégiques Est-Ouest et Nord-Sud qui lui offrent des perspectives de développements majeurs qu'il convient de préparer et d'anticiper.

La stratégie de planification urbaine proposée par Balbigny dans le cadre de son PLU s'articule autour de 3 axes :

1. Affirmer le statut de centralité de Balbigny, de pôle urbain intermédiaire,
2. S'inscrire dans une politique de développement permettant de préserver les ressources,
3. Préserver un cadre de vie villageois dans le centre.

### **Enjeux pour la CCI**

Pour la CCI Lyon Métropole, il s'agit de :

- Soutenir l'ambition économique de Balbigny au regard des perspectives d'accessibilité en respectant les différents documents de planification qui s'imposent au PLU,
- Aider les entreprises locales à croître,
- Favoriser le développement du commerce en centre-ville et le maintien de services de proximité,
- Conditionner le développement de zones commerciales.

### **Conclusions et suites à donner**

La CCI LYON MÉTROPOLE émet **un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations suivantes** qui sont détaillées dans le courrier d'avis :

- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'ACCUEIL D'ENTREPRISES, la CCI :
  - demande que le projet de la ZAIN A89, qui est décrit dans le PADD comme un des éléments structurants pour favoriser le développement économique du territoire, soit traduit à travers les autres pièces du PLU : zonage, règlement ... (sous forme de « périmètre de projet », zonage particulier...) en s'appuyant sur les éléments de

la DUP en cours. En effet la déclinaison des orientations du PADD dans les autres pièces du PLU est fondamentale puisqu'il s'agit d'assurer la cohérence interne du PLU. Par ailleurs ce projet d'envergure couvre un espace de 78 ha (40 ha commercialisables) et son impact sur le territoire n'est pas anodin en matière de consommation d'espaces agricoles, d'incidences environnementales, mais aussi de développement économique et de création d'emplois. Cela nous semble également suffisamment significatif pour que ce projet apparaisse clairement dans tous les documents du PLU,

- approuve la réhabilitation du site SAMRO (intégré à la ZAIN A89) à vocation économique (8,8 ha). La CCI alerte la commune sur la complexité d'installer de nouvelles activités dans des sites requalifiés qui ne répondent pas toujours en totalité aux exigences techniques et financières des porteurs de projets. C'est pourquoi la CCI approuve le fait que la commune ne considère pas ce réaménagement comme la seule solution possible en termes de mobilisation du foncier à vocation économique,
- approuve l'ouverture, à court et moyen termes, de 3,4 ha sur la zone d'activité de Chanlat qui lui permettent de répondre dans des délais courts à des demandes d'extension d'un site existant ou d'implantation de nouvelles activités.

Ces trois outils fonciers de temporalité et de natures différentes sont complémentaires les uns aux autres et permettent à la commune de répondre à l'un des objectifs du PADD qui vise à « Favoriser un développement économique d'envergure intercommunale ».

- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL, la CCI reconnaît que les propositions du PLU sont conformes aux conclusions des travaux menés dans le cadre du SCOT Loire-Centre mais souligne :
  - que le règlement de la zone UB et les surfaces disponibles rendent possible l'implantation d'une grande surface déconnectée du tissu commercial existant,
  - qu'une OAP aurait pu être proposée pour améliorer à terme le fonctionnement de l'espace marchand du centre-ville,

- que la formulation du règlement la zone UC permettant l'autorisation des sous-destinations « Artisanat et commerces de détails » et « Restauration » [...uniquement dans le cadre d'extension ou d'annexes d'une activité existante...], n'est pas suffisamment explicite. Elle permettrait la possibilité par exemple de créer de nouveaux points de vente au cœur de la zone résidentielle, ce qui n'est pas souhaitable.
  
- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, la CCI :
  - note avec intérêt avec intérêt le projet de la commune visant à réaffecter les bâtiments de l'ancienne laiterie en un espace touristique en lien avec le fleuve Loire,
  - suggère à la commune d'intégrer dans le cahier des charges de cette opération le projet d'aménagement de la future Voie Verte et les services qui pourraient lui être associés. Par exemple services d'accueil vélos (label Accueil Vélos), offre touristique cyclable clef en main, connexion avec les hébergements, la restauration et les commerces de la commune...

Le Président Emmanuel IMBERTON propose donc à l'assemblée de bien vouloir donner son accord sur cet avis et l'autoriser à signer le courrier de transmission faisant part à Gilles DUPIN, Maire de Balbigny, de nos observations et de notre avis favorable.

L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

• **PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE GENAS**

**Le contexte**

La commune de Genas a une situation stratégique dans l'Est.

Elle a su profiter des infrastructures routières, aéroportuaires (aéroport de Lyon Saint-Exupéry) et de la véritable dynamique qui anime tout l'Est de la deuxième métropole économique française tout en sachant préserver une véritable qualité de vie. Son territoire est l'un des plus vastes de l'Est Lyonnais, ce qui lui permet d'affirmer trois vocations distinctes :

- Une vocation agricole traditionnelle liée à la richesse agronomique de la Plaine de l'Est Lyonnais,
- Une vocation industrielle, avec la ZI mi-Plaine, seconde zone industrielle de France,
- Une vocation résidentielle marquée par le développement autour des quartiers de Genas, Azieu et Vurey.

Son poids démographique, son nombre d'emplois, son important tissu de commerces et de services, son potentiel foncier assurent à cette commune un rôle primordial au sein de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du territoire de la Plaine de l'Est Lyonnais.

La révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2014

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Octobre 2017.

Un avis technique a été déjà été exprimé lors d'une réunion associant les Personnes Publiques associées le 20 juillet 2017.

**Éléments d'avis sur la révision du PLU :**

**1/ SUR LE VOLET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le développement économique de la commune de GENAS s'inscrit dans la dynamique de l'Est lyonnais et les enjeux métropolitains et régionaux.

La commune compte 6670 salariés du secteur privé (données URSSAF 2016 publiées en 2017). Après une diminution des effectifs salariés privés de -6,6 % entre 2008 et 2012, les effectifs salariés privés ont augmenté de 3,3 % de 2012 à 2016, soit + 211 en nombre, sans toutefois retrouver en volume la situation de référence de 2008.

Dans ce contexte, le développement du parc d'activités économiques EverEst va permettre à la commune de retrouver et dépasser cette situation de référence.

Ce deuxième parc technologique à l'Est de l'agglomération conforte l'attractivité des sites économiques de la communauté de communes de l'Est Lyonnais. Il vient répondre aux demandes d'implantation de la part d'activités exogènes et endogènes après la saturation d'autres sites, notamment du parc technologique de Saint Priest, sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Conformément aux orientations de sa doctrine en matière d'urbanisme, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne partage les principes du Projet d'Aménagement et Développement Durable de la ville de Genas : en particulier celui d'une ville attractive et celui d'une ville connectée avec une meilleure performance des transports en commun.

Après examen du PADD et du règlement, la CCI Lyon Métropole considère que le PLU répond aux enjeux :

- Celui d'éviter d'éventuelles délocalisations d'entités ayant des besoins de développement et une pénalisation de l'activité agricole : la CCI Lyon Métropole veille à ce que soit inscrit au PLU des réserves foncières suffisantes, ce qui est le cas avec le Parc EverEst et les autres projets portés à l'échelle de la communauté de communes.
- La vocation des zones permet en outre d'éviter le mitage et la mixité entre des activités non compatibles pouvant entraîner des conflits d'usage.
- la requalification des espaces d'activités, a été préférée à une extension, pour permettre d'assurer une remise à niveau des infrastructures et réseaux et une montée en gamme des services à des conditions financières acceptables.
- L'enjeu d'une organisation des livraisons et des stationnements qui a un impact sur l'activité économique.



Parmi les enjeux, la partie du foncier à préserver pour les développements de la plateforme aéroportuaire est bien reprise ici dans le PLU.

Les dispositions du règlement fixent les conditions d'implantation des constructions. À cet égard, la CCI Lyon Métropole souhaite apporter les observations suivantes :

- Les marges de recul auraient pu être évitées car elles réduisent le potentiel de constructibilité à la parcelle.
- Nous avons noté qu'il était possible de déroger aux règles de hauteur maximale, ce qui dans l'examen des autorisations de construire demeure important pour ne pas freiner des développements sur place.
- Enfin, dans le rapport de présentation, il devrait être fait état de l'étude en cours afin de parvenir à conserver des marges de développement pour les industriels dans leur prélèvement d'eau dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eaux du SAGE EST Lyonnais (projet IRR2 de raccordement au projet de substitution porté par les agriculteurs avec un prélèvement dans le canal de Jonage).

## **2/ SUR LE VOLET COMMERCE**

### **Le diagnostic**

Nous considérons que le diagnostic de l'appareil commercial de la commune n'est pas assez détaillé et s'appuie sur des données trop anciennes : les cartes de composition commerciale sont basées sur des données datant de 2010 et les données d'enquête consommateurs auxquelles il est fait référence sont de 2006 ; A notre sens un travail d'actualisation a minima de ces données est nécessaire pour objectiver la révision du PLU et être plus précis dans les règles applicables : mise à jour de la géolocalisation des activités et prise en compte des dernières données d'enquête consommateurs. Les résultats de la 10<sup>ème</sup> enquête consommateurs sont en effet disponibles depuis l'automne 2017. De plus, la carte d'occupation commerciale présentée p 97 ne nous semble pas très lisible.

### **Le PADD**

Dans notre avis préalable de juillet 2017, nous avons considéré que l'objectif affiché était trop restrictif et que l'énoncé des moyens mis en œuvre dans son 1<sup>er</sup> objet n'était pas

forcément approprié. Nous notons avec satisfaction le changement de formulation effectué et partageons ainsi tout à fait les attendus du PADD pour le commerce.

Ainsi l'objectif est de « Préserver et conforter la diversité de l'offre en commerces et services de proximité sur l'ensemble du territoire de la Commune » et les moyens mis en œuvre sont de 2 ordres :

- « Maintenir et développer l'armature commerciale de la commune dans les différentes polarités : Centre bourg, Azieu, Vurey.
- Opter, au sein du tissu urbain, pour une possibilité d'aménagement de commerces et d'activités en RDC des bâtiments. »

En complément, nous partageons tout à fait l'objectif de densification du centre-bourg qui permet l'accueil de nouveaux habitants à proximité du cœur de ville.

## **Concernant le règlement et le zonage**

### Sur la zone urbaine

Nous notons l'instauration de 2 types de linéaires sur la commune telle que nous l'avions préconisé dans notre pré-avis de juillet 2017

- Un linéaire commercial strict qui interdit le changement de destination du commerce vers d'autres activités. Vous proposez l'instauration de ce type linéaire autour de la place de la République et sur l'îlot Danton République.
- Un linéaire toute activité plus souple qui autorise tous les types de rez de chaussée économiques et interdit le changement de destination en logement. Ce linéaire s'appliquera le long de la rue de l'égalité, de la rue de la République, autour de la place Jean Jaurès et ses abords à Azieu.

Concernant le linéaire commercial strict, nous considérons qu'il est tout à fait approprié sur la place de la République qui affiche une forte commercialité.

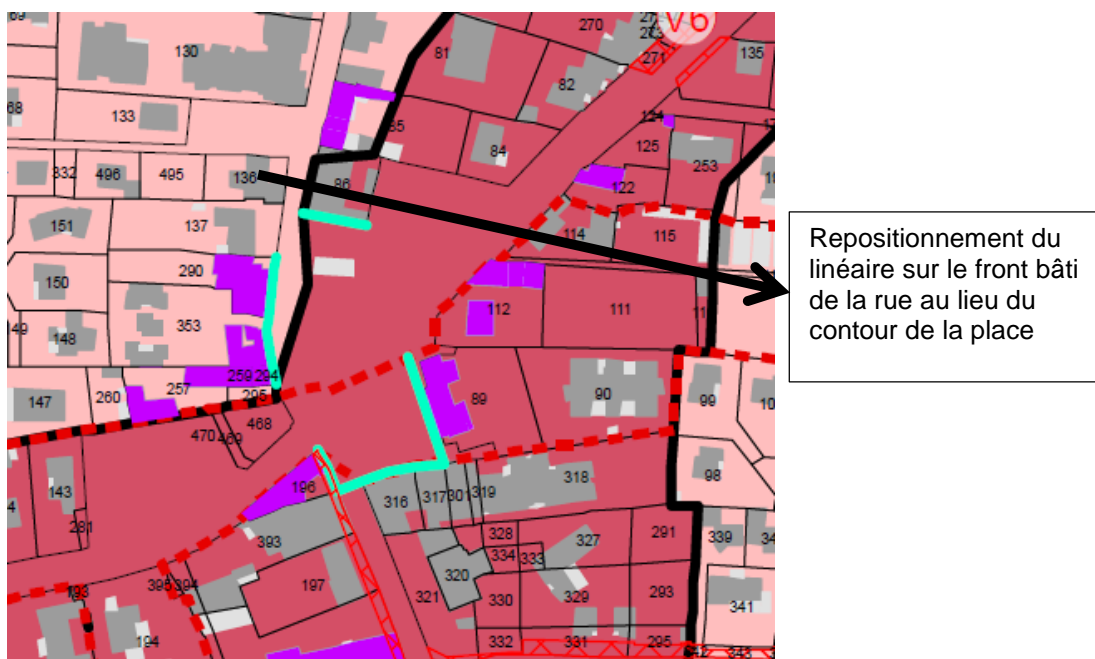
Sur l'îlot Danton République, nous sommes plus nuancés : en effet instaurer d'emblée un linéaire strict va imposer aux futurs propriétaires des locaux une exploitation limitée aux activités relevant purement du commerce de détail, le risque est de rendre plus difficile la commercialisation des locaux commerciaux et à terme de se retrouver avec des locaux vides faute d'avoir trouvé preneur. En l'espèce, nous pensons qu'il conviendrait de mener une réflexion précise en amont de la programmation des 1 100 m<sup>2</sup> sur le type d'activités qui

pourraient s'implanter compte tenu du potentiel économique, des activités déjà existantes sur la commune et la de la configuration du programme immobilier. En effet, la commune de Genas dispose déjà d'un tissu commercial diversifié et le contexte concurrentiel va se renforcer dans les prochaines années, il convient donc d'être particulièrement précis dans la programmation des locaux commerciaux afin de maximiser leur commercialisation.

De la même façon, nous considérons qu'il est particulièrement important de penser à la bonne intégration des locaux commerciaux dans la structuration du programme immobilier en gardant en tête les notions d'accessibilité, de visibilité, de contraintes de livraison et de fonctionnement.

Le service urbanisme commercial de la CCI Lyon Métropole du fait de son expertise peut tout à fait vous accompagner dans cette réflexion. Concernant le linéaire toute activité :

- nous serions favorables à sa prolongation du 66 au 76 de la rue de la République
- le linéaire de la Rue de la République a été positionné au milieu de celle-ci, il serait préférable de le dessiner le long des bâtiments de chaque côté de la rue
- sur Azieu nous préconisons le changement du positionnement des linéaires comme indiqué ci-dessous pour être en cohérence avec la localisation des activités :



Enfin, il nous paraît judicieux de modifier l'objet graphique des linéaires, les deux types de linéaires étant bleus, il apparaît malaisé de les différencier.

Concernant le règlement de la zone Uc, nous notons le relèvement du plafond de surfaces de plancher à 400 m<sup>2</sup> pour la création de construction à destination de commerce.

Pour la zone Ue, nous maintenons notre préconisation d'interdire la construction de tout nouveau commerce tout en laissant une possibilité d'extension des commerces existants de 5 %.

Concernant les normes de stationnement : pour le commerce de détail, nous vous avons suggéré l'application d'un seuil de surface de plancher à 60 m<sup>2</sup> pour la création d'une place, nous considérons que cette norme devrait être la même pour les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle.

Concernant les zones économiques, nous vous avons suggéré de préciser les règlements des zones UI et AUI afin de limiter l'implantation de commerces dans les zones à vocation industrielle ou tertiaire. : Nous notons que notre proposition a été reprise. .

Concernant enfin les OAP, nous notons que des rez-de-chaussée économiques sont prévus dans les programmes immobiliers pour les secteurs Rue Carnot-Jean Bornicat à Vurey et rue de l'Égalité-rue des Tuileries sur le centre bourg, nous accueillons plutôt favorablement cette possibilité qui permet de densifier le tissu commercial, néanmoins nous sommes d'avis de mener une réflexion précise sur le type d'activités qui pourraient s'implanter en amont de la programmation afin de maximiser la commercialisation des locaux et éviter le développement de rez-de-chaussée vacants.

#### Conclusions et suites à donner :

La CCI Lyon Métropole émet un avis favorable relatif au projet de révision du PLU de Genas et demande la prise en compte des éléments exposés plus haut.

La CCI Lyon Métropole poursuivra son partenariat avec la commune de Genas afin de garantir les conditions d'accueil favorables à l'activité économique et à la création d'emplois sur le territoire.

Édith GALLAND demande quel est le pouvoir de la CCI et si son avis a une quelconque importance.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que l'avis de la CCI est consultatif, mais il compte. Il sait notamment qu'il était très important pour Daniel VALERO d'avoir un avis positif de la CCI sur lequel il pourra s'appuyer.

Guy DELORME confirme que c'est très important d'autant plus que cet avis, dont on peut apprécier sa qualité, est doublé en général d'une visite de proximité pour montrer l'importance accordée au développement et au bon exercice de ces zones.

Marc DEGRANGE estime qu'il est préférable de travailler en amont de manière à ce que les préconisations de la CCI soient déjà inscrites.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose donc à l'assemblée de valider formellement l'avis favorable transmis à Daniel VALERO, Maire de Genas.

L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute qu'une jurisprudence impose de passer ces dossiers pour avis à l'assemblée générale quand auparavant, ils étaient présentés en Bureau. Pierre PREUILH mettra en place une cellule chargée de répondre aux questions des élus afin que ces avis soient simplement soumis au vote en AG.

Pierre PREUILH précise qu'il s'agit d'un groupe de travail dit doctrine sur une opposition en matière de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme et que ce groupe est déjà constitué des membres des Commissions Commerce et Aménagement.

Il s'est réuni trois fois et a proposé de jeter les bases de cette doctrine qui seront présentées lors d'une prochaine assemblée générale afin que tout le monde partage ce socle. Il est proposé de formuler des avis qui seront vus plus rapidement en Assemblée Générale et que les PLU jugés à enjeux soient présentés plus en détail.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

### Informations des Présidents de Délégation

---

#### Délégation de Roanne

Guy DELORME remercie en préambule la Commission Tourisme qui a à cœur d'aider au développement du tourisme sur le territoire Roannais.

Fin 2017, des chefs cuisiniers et des élus de Roanne sont venus à la Matinale des Bouchons et en compensation les Lyonnais sont venus à la soirée de gala de Roanne Table ouverte en novembre. Roanne se considère volontiers comme le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon en termes de gastronomie.

L'Eductour vise à favoriser le rapprochement des territoires et à sensibiliser les acteurs du tourisme et de la gastronomie. Il est très intéressant de motiver tout le monde pour favoriser le tourisme dans ce territoire. Les acteurs qui participeront à cette manifestation vont assister à un repas fait par plusieurs chefs Roannais et visiter des entreprises qui travaillent dans l'agroalimentaire.

Guy DELORME remercie par ailleurs les élus de la délégation de Roanne qui sont très positifs, présents et qui facilitent ces rapprochements et la dynamique au niveau touristique. Ils permettent également d'afficher que la CCI entend faire appel à la neutralité et est souvent le point de convergences des synergies.

Enfin, la Commission Aménagement du Territoire a reçu à la délégation de Roanne les élus de la CCI de l'Allier et de la CCI de Saône-et-Loire afin de parler du dynamisme du territoire et de ce qui peut être fait pour l'améliorer.

Roanne se trouve à 25 km de la Saône-et-Loire, 20 km du Rhône et 22 km de l'Allier. C'est un véritable territoire économique, mais qui est souvent oublié parce qu'excentré des grands pôles métropolitains. Il s'agit donc d'améliorer l'accès des infrastructures de ce territoire. Il faut arriver à mettre au contrat de plan l'achèvement de la RN7 à deux fois deux voies. Il ne manque que 48,7 km pour aller de Paris à la A89 pour un montant de 349 M€.

L'acquisition foncière pour ce projet est totalement faite, une partie des trajets est déjà calibrée. Il appartient à la CCI de motiver l'État et de venir avec des arguments : ce projet a

l'assentiment de la Région, *a priori* le Département de la Loire est favorable et le Département de l'Allier y travaille. Pour aller à Paris, le plus simple sera, non pas de prendre l'A6, mais la RN 7 deux fois deux voies qui sera plus rapide et moins chère.

Ce projet doit être inscrit au contrat de plan, sinon il ne se fera jamais.

Guy DELORME félicite par ailleurs Anne-Sophie PANSERI, Présidente nationale des femmes chefs d'entreprise nationale, et a le plaisir d'avoir à côté de lui la future Présidente des femmes chefs d'entreprise de la Loire.

Il a eu lieu à Roanne le 16 mars la première rencontre régionale des réseaux professionnels. Les entreprises modernes ont besoin de réseaux et à la délégation de Roanne un groupe de travail réunit les élus et les collaborateurs pour que la CCI devienne un lieu de rencontre et d'échange.

### Délégation de Saint-Étienne

Le Président François MEON demande aux élus de retenir la date du 14 juin, date de l'évènement « Go FAb Usine du futur ». Cet évènement a pour objectif d'expliquer aux industriels ce qu'est l'usine du futur et quels sont les enjeux pour les industries. La coordination sera assurée par la CCI et organisée avec le SETIM, l'UIMM, l'ENISE, l'École des Mines et Saint-Étienne Métropole. La conférence d'introduction sera faite par une personnalité nationale ; il y aura six tables rondes.

Cette manifestation est importante pour le territoire et s'adresse à toutes les entreprises de la région.

## **Informations générales**

---

- **Forum de l'International**

Yves CHAVENT a transmis un flyer sur le forum de l'International dont la 10<sup>ème</sup> édition se tiendra prochainement. Il remercie l'équipe de l'International et celle de la Communication qui ont œuvré sur ce sujet.

Il invite les élus à communiquer autour d'eux l'adresse du site Internet où s'inscrire et à assister à la conférence inaugurale mardi 27 mars dans la salle de la Corbeille à la CCI avec

le paléanthropologue Pascal PICQ, associé d'Yves COPPENS, et Alexandre ADLER, historien et journaliste. Des chefs d'entreprise viendront faire part de leur témoignage dont une élue qui viendra parler de son expérience à l'international.

Cela permettra aux chefs d'entreprise de prendre des RV individuels de 45 minutes avec un expert qui pourra les informer sur les spécificités pour travailler avec un pays en particulier.

Le MEDEF et la CPME ont relayé à leurs adhérents cette manifestation. Malgré les propos encourageants de Monsieur le Préfet, l'international est le seul domaine dans lequel la CCI a été confortée dans sa mission, il faut donc réussir ce forum.

### **Information du Président Emmanuel IMBERTON**

- **Lancement du Business Book**

Le Business Book montre l'évolution de la CCI et le changement de culture d'entreprise qui est en train de se mettre en place.

C'est une volonté de présenter des sujets transversaux et non pas les classiques organisations. Cela démontre l'orientation souhaitée.

Il présente ce que les élus ont décidé et ce pour quoi ils ont été élus. Il sera présenté officiellement à la presse le 20 avril dans chaque délégation.

- **Lancement d'une opération de crowdfunding (ou financement participatif) pour les musées des Tissus et des Arts décoratifs**

Une opération de financement participatif pour les musées sera lancée le 23 mars afin de lever des fonds auprès des signataires de la pétition, du grand public, mais également auprès de l'ensemble des entreprises lyonnaises qui ont aidé la CCI.

À titre d'exemple, pour le Château de Chambord, il a été récolté 150 000 €. C'est compliqué compte tenu de tous les partenaires autour de la table, mais le dossier avance correctement avec la Région. La CCI devrait céder les murs du Musée des Tissus à la Région d'ici la mi-année.

Le Président IMBERTON a demandé à Laurent WAUQUIEZ une position ferme et définitive sur l'engagement de la Région à porter les financements pour la rénovation des musée, qui devrait être de 30 M€.



Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions diverses.

Sophie SOURY informe qu'elle a eu le plaisir d'être nommée vice-présidente du mouvement Entrepreneurs et dirigeants chrétiens qui comptent 3 200 membres au niveau national. Le Président Emmanuel IMBERTON la félicite.

Christophe CROZIER souhaite alerter d'une situation qui lui paraît anormale notamment à l'Espace Numérique Entreprendre. Du fait des délais de paiement de l'État et de l'Europe, la situation de l'ENE devient compliquée. L'ENE fait l'avance, mais les frais de gestion sont lourds, la trésorerie étant mise à mal par les délais de paiement à plus de deux ans.

Le Président Emmanuel IMBERTON fera un courrier au Président de la région.

Par ailleurs, il invite les élus, le 11 avril, pour un séminaire de travail sur le rôle et le fonctionnement de la CCI. Les membres du Bureau ont rencontré un certain nombre d'élus avec le MEDEF et la CPME et voudraient faire part aux élus de leurs idées dans un cadre moins formel que celui d'une assemblée générale.

Les sujets sont les suivants :

- Comment animer et faire fonctionner un réseau de 150 élus ?
- Pourquoi faire ? Quel est le sens de l'engagement d'élus, patrons bénévoles au sein d'une CCI ?

Dans la mesure où il n'y a plus de questions, le Président Emmanuel IMBERTON clôt la séance à 13 heures 25.

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
AURA LIEU LUNDI 23 AVRIL 2018 à 10H30**